

Communauté d'Agglomération
GAP • TALLARD • DURANCE



RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Année 2022



Table des Matières

PARTIE 1: LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
CHAPITRE 1 > Le territoire desservi	6
1.1 Présentation du périmètre	6
1.2 Vision globale de l'organisation du service	7
1.3 Déchets pris en charge par le service	8
CHAPITRE 2 > La Prévention des déchets	11
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	11
2.2 Le compostage	11
2.2.1 Le compostage domestique:	11
2.2.2 Le compostage collectif:	12
2.2 Les actions de communication et sensibilisation	12
CHAPITRE 3 > La collecte des déchets: organisation	14
3.1 Pré-collecte	14
3.2 Population desservie et taux de variation annuelle	14
3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en porte à porte et en apport volontaire	14
3.4 Fréquence des collectes	15
3.5 Focus sur les déchetteries	15
3.5.1 Jours et horaires d'ouverture:	15
3.5.1 Fréquentation des déchetteries:	16
3.6 Evolution de l'organisation de la collecte	16
CHAPITRE 4 > La collecte des déchets: tonnages, évolutions et performances	17
4.1 Ordures ménagères résiduelles	17
4.2 Emballages ménagers, verre et papier	18
4.3 Déchets des déchetteries	19
4.4 Déchets du quai de transfert	20
4.5 Cartons des professionnels	21
4.6 Les performances de collecte	22
CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets: organisation	23
5.1 Localisation des principales unités de traitement	23
5.1.1 Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux ISDND du Beynon:	23
5.1.2 Le Centre de tri de Manosque:	23
5.1.3 Le Centre de co-compostage de la station d'épuration intercommunale de Gap:	23
5.2 Nature des traitement	24
5.3 Exutoire des déchets de la collecte sélective	25
5.4 Exutoire des déchets de la déchetterie	25
CHAPITRE 6 > Le traitement des déchets: bilan	28
CHAPITRE 7 > Impact environnemental et sanitaire	28
CHAPITRE 8 > L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets	29
8.1 Présentation de l'emploi	29
8.2 Indicateur sur les accidents de travail	29
CHAPITRE 9 > La concertation et la gouvernance	29
9.1 Descriptions des moyens d'information et de communication	29

9.2 Suivi des réclamations et évolutions	29
PARTIE 2: LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	30
CHAPITRE 10 > Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets	31
10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	31
10.2 Le montant annuel des principales prestations confiées et rémunérées à des entreprises	32
CHAPITRE 11 > Budget, coût du service et financement	36
11.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	36
11.2 Le coût aidé du service public	36
11.3 Le financement du service public	36
11.3.1 La TEOM:	36
11.3.2 La Redevance Camping:	36
11.3.2 La Facturation des professionnels:	36
CHAPITRE 12 > Structure du coût	37
12.1 La nature des charges	37
12.1 La nature des produits	38
12.2 La répartition des charges, des produits et du financement	40
CHAPITRE 13 > Coût des différents flux de déchets	40
13.1 La part relative des flux dans le coût du service public	41
13.2 La couverture des charges par les produits par flux	42
13.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne	42
13.4 La répartition des charges par flux et par étape technique	44
CHAPITRE 14 > Evolution des coûts	44
14.1 L'évolution des coûts tous flux confondus	44
14.2 L'évolution des coûts par flux	46
14.3 L'évolution des coûts par flux ramenés à la tonne	47
GLOSSAIRE	49

PREAMBULE

Les collectivités locales gestionnaires du service public d'élimination des déchets doivent rédiger chaque année le "rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés" conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 apportant des indicateurs à renseigner.

Ce rapport annuel vise un double objectif:

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence les données sur les déchets,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Le présent rapport a été établi sur la base des préconisations du guide de l'ADEME, Clés pour Agir "Rapport annuel du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés" et des validations des "Matrices des Coûts" annuelles de la collectivité par l'ADEME.

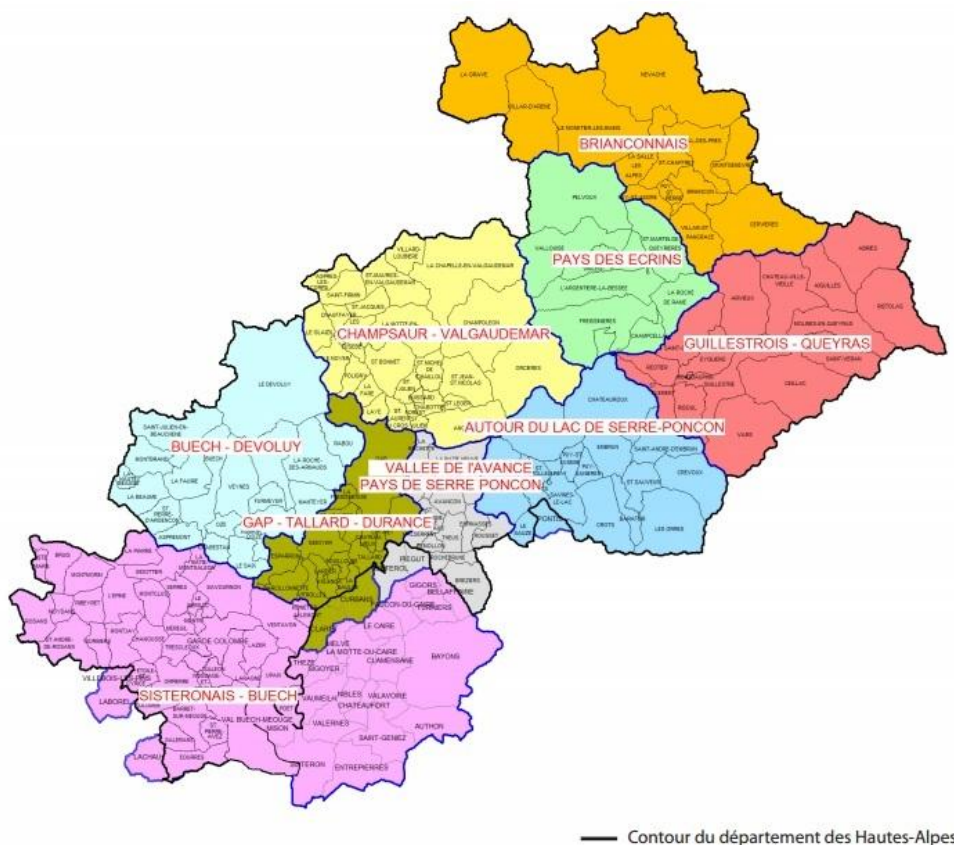
L'estimation des coûts utilise une méthodologie de calcul approuvée par un bureau d'étude missionné par l'ADEME et qui s'applique aux collectivités. Ce document sera soumis au Conseil Communautaire puis transmis aux communes membres. Il sera présenté à la Commission Intercommunale des Services Publics Locaux et mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

PARTIE 1: LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 > Le territoire desservi

1.1 Présentation du périmètre

La communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE a été créée par arrêté préfectoral en date du n° 05-2016-013 du 26 octobre 2016 par la fusion entre la Communauté d'Agglomération "GAP en + grand" et la Communauté de Communes de Tallard Barillonnette, et l'ajout des communes de Claret et Curbans du département des Alpes de Haute-Provence. La compétence «**Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** », a été naturellement prise en charge par la collectivité.



La superficie de la collectivité représente 351,41 km² pour une densité de population d'environ 149,12 hab./km².

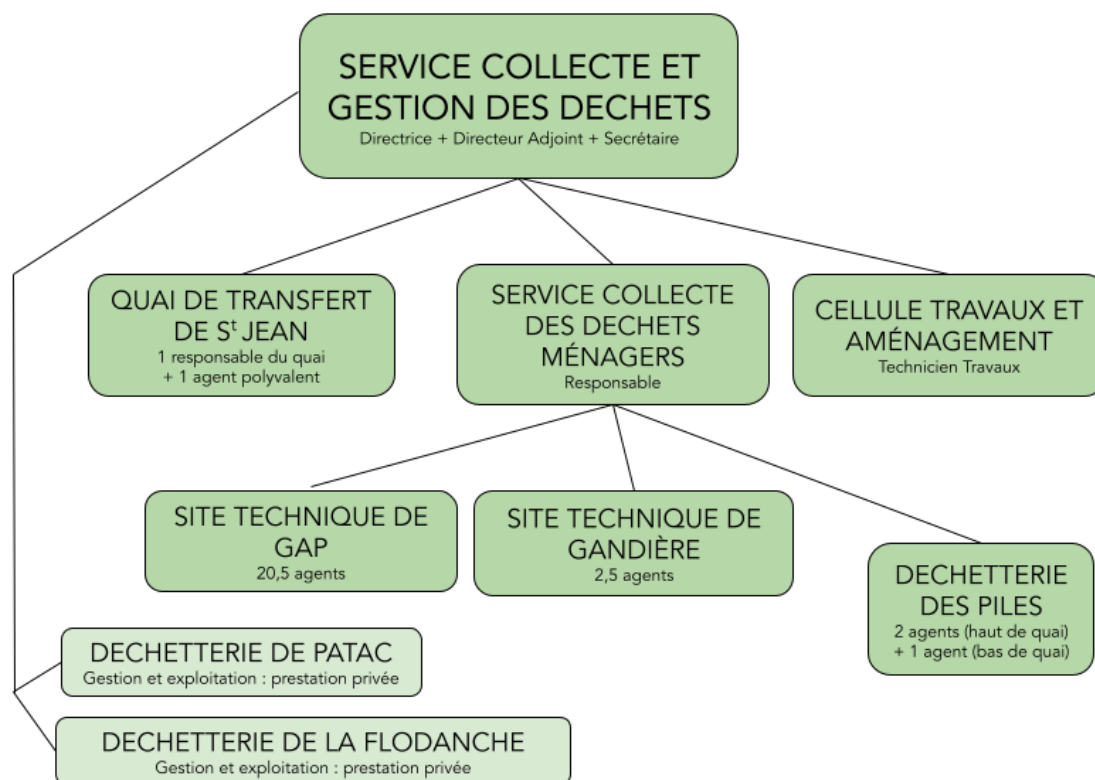
Le territoire est classé dans la strate de type URBAIN. GAP ville préfecture, a une densité de population plus importante regroupée en son centre-ville, la seconde commune en terme de population est Tallard.

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE regroupe les différentes communes indiquées dans le tableau suivant, d'après les données des recensements de l'INSEE. **Afin d'être en cohérence avec les données nationales, les données de la population municipale sont prises en compte et non la population totale.**

Communes membres	Population Municipale au 1 ^{er} janvier 2021	Population Municipale au 1 ^{er} janvier 2022	Superficie en km ²
Barcillonnette	132	127	19,5
Châteauvieux	496	506	7,07
Claret	271	272	21,04
Curbans	573	571	28,88
Esparron	56	57	24,11
Fouillouse	249	255	7,24
Gap	40 559	40 631	110,4
Jarjayes	454	460	22,6
La Freissinouse	876	904	8,3
Lardier & Valença	334	338	14,86
La Saulce	1 490	1 443	7,89
Lettret	187	191	4,2
Neffes	756	763	8,36
Pelleautier	731	763	12,8
Sigoyer	688	708	24,38
Tallard	2 246	2 285	15,02
Vitrolles	204	209	14,62
Total	50 302	50 483	351,41

1.2 Vision globale de l'organisation du service

La Direction Nettoyement et Gestion des Déchets comprend deux services. Le service municipal du nettoyage resté sous la responsabilité communale de la Ville de GAP et le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés transféré au regroupement intercommunal. L'organigramme général du service de collecte s'articule de la manière suivante :

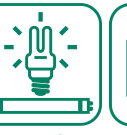


1.3 Déchets pris en charge par le service

Les déchets pris en charge sont:

- Les déchets ménagers (ordures ménagères produites par les particuliers) et Assimilés (ce sont les Déchets des Activités Économiques (DAE) pouvant être collectés avec ceux des ménages eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites). Ce sont les déchets des entreprises, commerçants, artisans et les déchets du secteur tertiaire.
- Les déchets issus de la collecte sélective : Emballages, Verre, Papier.
- Les matériaux récupérés en déchetteries, le tableau ci-dessous présente les déchets acceptés sur chaque déchetterie :

Type de déchets:	Patac	Flodanche	Piles
 PAPIERS  CARTONS  VERRES  BOUTEILLES PLASTIQUES	oui	oui	oui
 PNEUMATIQUES  BOIS  GRAVATS / INERTES  MÉTAUX	oui	oui	oui

 TAILLES	 DÉCHETS VERTS	 PELOUSE	oui	oui	oui	
 MOBILIER			oui	oui	oui	
 DEEE	 LAMPES	 BATTERIES	 PILES ET ACCUMULATEURS	oui	oui	oui
 TEXTILES CHAUSSURES				oui	non	oui
 HUILES DE VIDANGE				oui	oui	oui
 HUILES DE FRITURE				oui	oui	non
 DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES				oui	non	non
 CARTOUCHES ENCRE				non	non	oui
 BOUTEILLES PLASTIQUES	Bidons vides			oui	non	oui

 DÉSCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES DDS* (dont radiographies, acides, peintures, phytosanitaires, filtres à huiles, liquides de freins...)	oui	non	non
 SPORTS ET LOISIRS  BRICOLAGE JARDINAGE THERMIQUE	oui	oui	non
 ENCOMBRANTS Déchets non- recyclables	oui	oui	oui

En 2022, les campagnes de collecte de déchets de l'Agrofourniture (filets paragrêle, bâches d'ensilage et d'enrubannage, ficelle et filets de bottes de foin) mais également les bigs bags et sacs de semences, ont eu lieu sur le Quai de transfert de St Jean et la déchetterie des Piles.



Suite à la mise en place de nouvelles filières Responsabilité Élargie des Producteurs, la Communauté d'Agglomération a conventionné pour les Jeux-Jouets, Articles de Bricolage et Jardinage constitué des catégories: Matériel de bricolage (à main), catégorie: Produits destinés à l'aménagement du jardin, catégorie: Thermique, catégorie: Article du peintre, catégorie Thermiques mais également la filière Articles Sports & Loisirs. Ces deux dernières sont mises en place sur les déchetteries en activité à partir du 28 novembre.

Pour vos articles de sport et de loisirs



Une nouvelle filière de récupération existe en déchetterie.



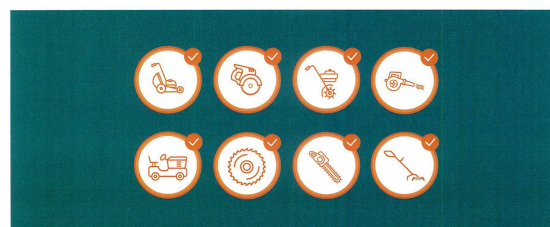
VOS ÉQUIPEMENTS SERONT CONTRIÉS À ECOLOGIC. DÉCOUVREZ COMMENT ILS SERONT VALORISÉS ICI : WWW.ECOLOGIC-FRANCE.COM
RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉCHETTERIES : WWW.GAP-TALLARD-DURANCE.FR

Communauté d'Agglomération
GAP-TALLARD-DURANCE

EcoLogic

↓ DÉPOSEZ ICI VOS ↓

ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN THERMIQUES



VOS ÉQUIPEMENTS SERONT CONTRIÉS À ECOLOGIC. DÉCOUVREZ COMMENT ILS SERONT VALORISÉS ICI : WWW.ECOLOGIC-FRANCE.COM

EcoLogic

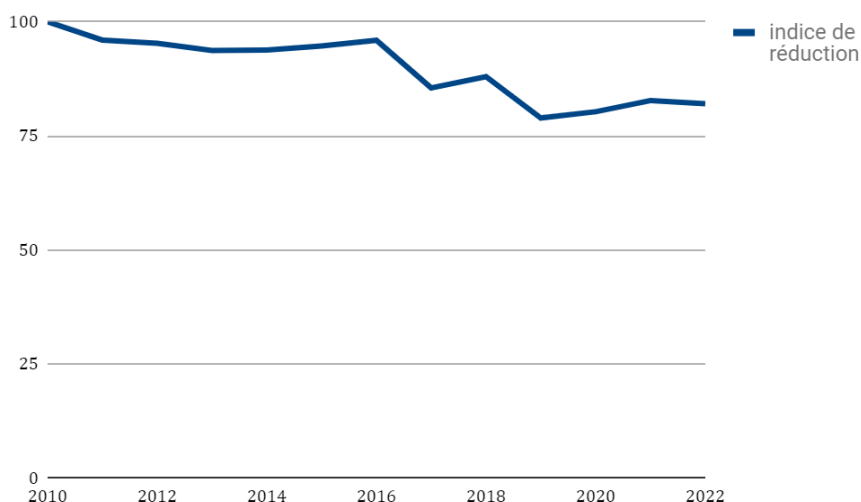
Au total, **60** filières différentes ont été proposées fin 2022.

CHAPITRE 2 > La Prévention des déchets

La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 sert de référence comparative, il correspond à l'indice 100. L'indice de réduction pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de référence.



Cet indice montre une légère diminution du ratio du tonnage des déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage depuis 2018.

2.2 Le compostage

2.2.1 Le compostage domestique:

Ce programme basé sur le volontariat s'adresse aux résidents des zones pavillonnaires. Cette technique simple de valorisation des déchets fermentescibles permet de diminuer le tonnage présenté à la collecte ordures ménagères, permettant ainsi de diminuer aussi bien les coûts de collecte que de traitement.

Une participation de 15,00 € est demandée par foyer de la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE, pour l'acquisition d'un composteur et 2,50 € TTC pour le bioseau. Depuis octobre 2019, la société QUADRIA est attributaire du marché de fourniture du matériel de compostage pour une durée de 4 ans.

En 2022, ce sont **115 composteurs et 54 bioseaux** qui ont été vendus.



Au total, depuis 2007, ce sont 3 707 foyers qui sont équipés sur les 11 783 maisons individuelles soit un **taux d'équipement de 31,46 %**.

2.2.2 Le compostage collectif:

La Communauté d'Agglomération propose aux copropriétés pourvues d'espaces verts, la mise en place du **compostage collectif** avec des équipements adaptés.

22 sites de compostage ont été installés depuis 2018. Des écoles, lycée privé, établissements et copropriétés participent à cette opération. Une participation de 30,00 € est demandée par composteur de 650 litres et 2,50 € TTC pour chaque bioseau.



2.2 Les actions de communication et sensibilisation

Malgré le contexte sanitaire, **101 actions de communication** ont eu lieu en milieu scolaire sur la thématique des déchets (tri sélectif, filières de recyclage et réduction des déchets, visites de la déchetterie de Patac, tri du papier et fabrication de papier recyclé...).

Des articles dans les "Gap Tallard Durance" votre Magazine:



DOSSIER 27 000 tonnes par an l'Agglo fait le pari de réduire ses déchets

Le tri sélectif a fortement progressé ces dernières années dans l'agglomération. Les efforts doivent cependant se poursuivre pour parvenir à éliminer les déchets mis en décharge. L'objectif est aussi d'agir sur plusieurs leviers, notamment les biodéchets.

C'est un enjeu universel, qui s'est imposé au service de Gap-Tallard-Durance. Il y a bien 100 ans que l'on se préoccupe de la gestion des déchets, mais au fil du temps, les enjeux ont évolué. Aujourd'hui, la gestion des déchets est devenue une préoccupation majeure pour les collectivités. C'est pourquoi l'agglomération a lancé une stratégie pour réduire ses déchets.

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas



C'est une réalité dans l'agglomération, qui est en train d'élaborer une stratégie. C'est impliquer en effet des citoyens, des entreprises, des associations, pour la collecte qui pour la valorisation des biodéchets. Une partie possible est la réduction en soi-même. La Ville de Gap porte avec un projet d'urbanisme durable, l'agglomération encourage aussi les initiatives en matière de compostage. L'an dernier, 175 composteurs individuels ont été installés. Les bioseaux ont été mis en place et plus de 400 collectifs ont été créés. L'agglomération encourage aussi les initiatives en matière de compostage. L'an dernier, 175 composteurs individuels ont été installés. Les bioseaux ont été mis en place et plus de 400 collectifs ont été créés. L'agglomération encourage aussi les initiatives en matière de compostage.

VIE PRATIQUE

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

EMBALLAGES EN VERRE À RECYCLER

POTS ET BOUILLONS EN VERRE
BOUTEILLES EN VERRE

TOUS LES Papiers À RECYCLER

ALBUMS, COUVERTS, LETTRES, JOURNAUX
CATALOGES ET AUTRES Papiers, ET MAGAZINES

EMBALLAGES À RECYCLER

TOUS LES FLACS
TOUS LES SACS
TOUS LES BOITES
TOUS LES MÉTIERS

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER

- Vider vos emballages sans les laver
- Ne pas mélanger vos emballages entre eux
- Ne pas jeter vos emballages en vase dans les points de collecte sans les mettre dans des sacs

TOUS LES Bouteilles

Un doute ? Une question ?

Contactez-nous au
04.92.53.15.85
ou sur le site
www.gap-tallard-durance.fr

Collecte des emballages ménagers : les refus de tri en augmentation

De plus en plus de refus sont constatés dans les bacs jaunes. Or, quand ils sont refusés au centre de tri, cela coûte plus de deux fois plus cher à la Communauté d'agglomération.

Depuis le 17 novembre 2018, les refus de tri sont constatés. Le taux de refus, qui était de 10% en 2018, est passé à 15% en 2019. L'agglomération a donc lancé une campagne de sensibilisation pour réduire les refus de tri.

Agglomération qui refuse de trier : les sacs d'ordures ménagères, vêtements, chaussures, petit électroménager, etc.

Ces refus de tri ont des conséquences pour les contribuables. Une tonne de refus de tri coûte 300,00 € HT alors que la tonne d'emballages ménagers ne coûte que 150,00 € HT. Cela signifie que les refus de tri coûtent deux fois plus cher à la collectivité.

Pratique

En juin 2021, la Communauté d'agglomération a lancé une campagne de sensibilisation pour réduire les refus de tri. Elle a distribué des dépliants et organisé des ateliers de sensibilisation.

Des collectes spécifiques des déchets de l'agroalimentaire

Flûtes, fioles, sacs, films d'emballage. Les résultats des collectes de déchets de l'agroalimentaire sont en forte progression.

Les résultats de cette collecte de printemps sont supérieurs de 20% au total de sacs recueillis sur l'ensemble de l'année 2021. Les flûtes, fioles, sacs, films d'emballage, sacs poubelles, déchets de construction et de mobilier urbain.

La prochaine campagne de collecte se déroulera du 17 au 21 octobre.

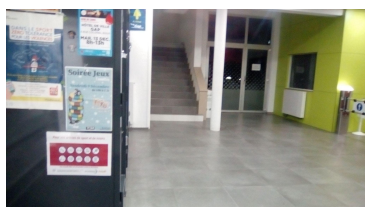
L'opération "Collecte Solidaire des téléphones" en lien avec ECOSYSTEM et le passage du Tour de France dans le nord du département a permis de collecter **286 téléphones en 1 mois** qui pourront être reconditionnés. Grâce à la participation de la Communauté d'Agglomération, le département des Hautes-Alpes s'est classé en 7ème position des départements ayant le plus collecté et l'Agglo en 8ème position des intercommunalités!



La mise en place des nouvelles collecte en déchetterie, pour les filières Articles Sports et Loisirs a été l'occasion de mettre en place une nouvelle signalétique, des articles sur les sites internet, une communication au club et associations sportives et de l'affichage dans les lieux publics:



De même pour la filière " Articles de Bricolage et Jardinage à motorisation Thermique "



CHAPITRE 3 > La collecte des déchets: organisation

3.1 Pré-collecte

La pré-collecte correspond aux opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement.

3.2 Population desservie et taux de variation annuelle

Le tableau au paragraphe 1.11 présente la population de la collectivité d'après les recensement de l'INSEE (références statistiques au 1^{er} janvier 2019). La population prise en compte dans les calculs pour l'année 2022 est donc **50 483 habitants**.

La population a augmenté de 0,36 % entre 2021 et 2022.

La population est entièrement desservie par le service de collecte des déchets ménagers.

3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en porte à porte et en apport volontaire

Flux	Equipements de pré-collecte	Nombre total sur le territoire	Ratio du nombre d'habitant par contenant
Ordures ménagères	bacs roulants*	1907	26,47
	conteneurs enterrés	50	1009,66
	conteneurs semi enterrés	181	278,91
	TOTAL	231	218,54
Emballages ménagers	bacs roulants*	1508	33,48
	colonnes aériennes	27	1869,74
	conteneurs enterrés	39	1294,44
	conteneurs semi enterrés	155	325,70
	TOTAL	221	228,43
Verre	colonne aérienne	130	388,33
	conteneurs enterrés	21	2403,95
	conteneurs semi enterrés	83	608,23
	TOTAL	234	215,74
Papier	colonne aérienne	127	397,50
	conteneurs enterrés	21	2403,95
	conteneurs semi enterrés	83	608,23
	TOTAL	231	218,54

* Les données ne sont pas exhaustives car certains professionnels ou copropriétés ont des équipements privés non comptabilisés, à noter également l'existence de différents volumes de bacs 240 - 340 - 660 litres.

3.4 Fréquence des collectes

Type de déchets	Fréquence de collecte	Communes concernées
Ordures ménagères résiduelles	hebdomadaire (C1) et certains secteurs en C2 en période estivale	Jarjayes, La Freissinouse, Lardier & Valença, Claret, Curbans, Esparron, Barcillonnette...
	2 fois par semaine (C2)	Gap
	3 fois par semaine (C3)	certaines secteurs de Tallard et La Saulce
Emballages ménagers	hebdomadaire C1	pratiquement l'ensemble du territoire
	tous les 15 jours (C0,5)	en secteur très rural (à faible densité)
Cartons professionnels	hebdomadaire (mercredi et vendredi matins)	2 tournées différentes sur les grands boulevards, ZA et le centre-ville de Gap
Verre et papier	tous les 15 jours (C0,5) en fonction des vitesses de remplissage	toutes les communes

3.5 Focus sur les déchetteries

3.5.1 Jours et horaires d'ouverture:

Le tableau ci-dessous présente les informations et horaires des jours d'ouverture des différentes déchetteries:

	Patac	Flodanche	Les Piles
horaires été / hiver	été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre) hiver (1 ^{er} novembre au 31 mars)	été (du 1 ^{er} avril au 31 octobre) hiver (1 ^{er} novembre au 31 mars)	été (du 15 mars au 15 novembre) hiver (du 16 novembre au 14 mars)
Lundi	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00)
Mardi	fermée	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	14h00 à 18h00 (17h00)
Mercredi	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00)
Jeudi	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	fermée	14h00 à 18h00 (17h00) À partir du 25 octobre : de 9h00 à 12h00
Vendredi	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00)
Samedi	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00)
Dimanche	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	fermée

À noter, démarrage des travaux sur Patac pour la réalisation d'un pont permettant de créer une sortie indépendante de l'entrée pour sécuriser et fluidifier la circulation sur le site avec fermeture de la déchetterie de PATAc à partir du 16 août 2022.

3.5.1 Fréquentation des déchetteries:

Pour les déchetteries de Patac et Flodanche, une boucle magnétique permet de comptabiliser, avec l'aide d'un logiciel d'accès, les entrées des véhicules. Pour la déchetterie des Piles, la comptabilisation se fait manuellement par l'agent sur place.

	PATAC	FLODANCHE	PILES
Fréquentation annuelle des particuliers	26 784 (panne pendant 6 mois et fermeture pendant 4.5 mois)	10 570	28 343
Fréquentation annuelle des professionnels	non acceptés	non acceptés	406

À noter que sur la déchetterie des Piles, il a été comptabilisé un total de 406 dépôts de professionnels dont 3 provenant d'administration et 572 provenant des communes membres du territoire de la communauté d'agglomération.

3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

Progressivement, la collectivité remplace les bacs roulants aussi bien pour les ordures ménagères et emballages ménagers en points de collecte d'apport volontaire enterrés ou semi enterrés. Lors de cette modification, les colonnes aériennes d'apport volontaire pour le verre et pour le papier sont également enfouies.

En fonction de la montée en puissance des conteneurs enterrés, les tournées de collecte en bacs roulants sont ajustées systématiquement afin d'optimiser les remplissages des équipements.

La suppression des bacs roulants répond à plusieurs objectifs qui consistent notamment à :

- Limiter l'augmentation des coûts de collecte par la mise en place d'un dispositif mobilisant un seul agent et par l'aménagement de points collectifs de collecte, mutualisés à un quartier.
- Rationaliser les points de collecte en regroupant les flux sur un site commun avec un volume optimisé de collecte de 5 m³ par conteneur/flux.
- Optimiser les circuits des bennes de collecte donc veiller à la maîtrise des coûts de fonctionnement et diminuer l'impact lié aux émissions de CO₂.

En 2022, le programme pluriannuel d'aménagement des conteneurs enterrés/semi-enterrés porté par la Communauté d'Agglomération a permis d'enfour :

- 17 cuves pour les ordures ménagères,
- 16 cuves pour les emballages ménagers,
- 10 cuves pour le verre,
- 10 cuves pour le papier.



CHAPITRE 4 > La collecte des déchets: tonnages, évolutions et performances

4.1 Ordures ménagères résiduelles

Les tonnages cumulés des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) collectées sur le territoire sont distingués en fonction du système de collecte en bacs roulants ou en conteneurs relevables par grutage et précisent également les apports des professionnels effectués sur le quai de transfert intercommunal.

Nature des déchets	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Evolution (%)
Ordures Ménagères collectées en bacs roulants	8 481,46	8 253,43	-2,69
Ordures Ménagères collecté par grutage	4 122,48	4 296,64	4,22
TOTAL des Ordures Ménagères collectées en régie	12 603,94	12 550,07	-0,43

Le tonnage collecté en 2022 a légèrement diminué de 0,43 % par rapport à 2021. Quant aux apports de déchets effectués par les professionnels sur le quai de transfert, ils ont augmenté de 22,43%.

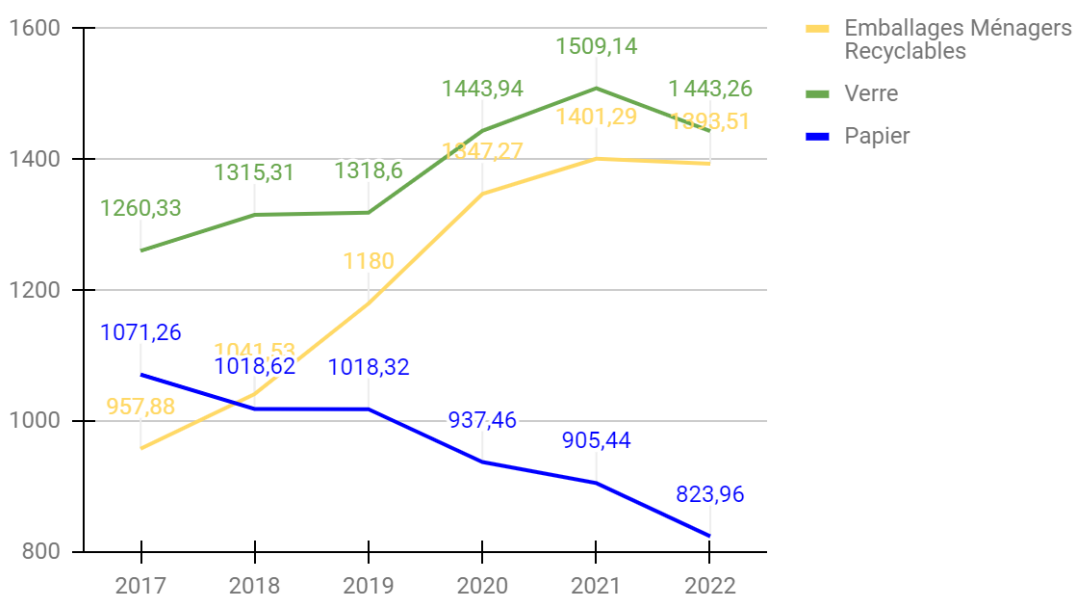
Nature des déchets	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Evolution (%)
Ordures Ménagères collectées en bacs roulants	8 481,46	8 253,43	-2,69
Ordures Ménagères collectées par la grue	4 122,48	4 296,64	4,22
Ordures ménagères et assimilées du quai de transfert de St Jean	894,66	1 095,32	22,43
TOTAL	13 498,60	13 645,39	1,09

4.2 Emballages ménagers, verre et papier

	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Evolution (%)
Verre	1 509,14	1 443,26	-4,37
Papier	937,46	823,96	-9,00
Emballages en bacs (Gap + Claret)	748,12	696,63	-6,88
Emballages en conteneurs enterrés (Gap)	440,94	470,84	6,78
Emballages en colonnes aériennes et conteneurs enterrés (collecte en prestation privée sur les communes hors Gap)	212,23	221,45	4,34
Total Emballages ménagers	1 401,29	1 388,92	-0,88

Tous les flux de collecte sélective diminuent, Cette évolution tendancielle est visible sur le graphique ci-après, présentant les tonnages depuis 2017. La modification des consignes de tri des emballages permettant la prise en compte de tous les emballages plastiques ainsi que la campagne de communication concomitante ont fait progresser les tonnages des emballages et du verre jusqu'en 2021. Le taux de refus sur les emballages ménagers en 2022 est de 23,82 %. Pour rappel, ce taux de refus en 2021 était de 21,70%.

Evolution des tonnages



4.3 Déchets des déchetteries

Le tableau ci-dessous présente les tonnages collectés sur le réseau de déchetteries.

Nature des déchets	Tonnages déchetterie de PATAC	Tonnages déchetterie de la FLODANCHE	Tonnages déchetterie des PILES	Tonnages total
Papiers	88,44	collecte non comptabilisée	collecte non comptabilisée	88,44
Cartons	91,70	104,22	154,80	350,72
Déchets verts	384,82	0,00	325,24	710,06
Déchets verts broyés	308,59	708,19	116,05	1 132,83
Déchets verts pour méthanisation	10,60	27,84	pas de collecte	38,44
Bois	269,54	316,04	351,24	936,82
Ferrailles	140,92	169,05	115,06	425,03
Pneus	27,54	34,02	50,84	112,40
Encombrants	589,88	717,97	745,50	2 053,35
Déchets d'Éléments d'Ameublement	261,65	336,45	196,30	794,40
Gravats	582,01	672,66	645,90	1 900,57
Batteries	5,32	1,82	1,53	8,67
Huile de vidange	6,57	6,74	7,20	20,51
Huile de friture	0,59	0,90	pas de collecte	1,49
Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques	103,78	127,18	111,32	342,28
Déchets Diffus Spécifiques	38,19	0,00	6,08	44,27
Lampes et Néons	0,37	0,68	0,60	1,65
Piles	1,11	0,92	0,84	2,87
DASRI	0,26	pas de collecte	pas de collecte	0,26
Articles Sport & Loisirs	0,00	0,32	0,30	0,62
Articles bricolage Jardinage thermique	0,00	0,00	0,03	0,03
TOTAL	2 911,88	3 224,68	2 828,83	8 965,71

NB : Fermeture de la déchetterie de Patac depuis le 15 août 2022 pour cause d'aménagement d'un pont en sortie visant à fluidifier et sécuriser le flux des véhicules

Evolution des tonnages par rapport à l'année précédente:

Nature des déchets	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Evolution (%)
Papiers	146,82	88,44	-39,76
Cartons	364,77	350,72	-3,85
Déchets verts	915,86	710,06	-22,47
Déchets verts broyés	1 132,13	1 132,83	0,06
Déchets verts pour méthanisation	87,04	38,44	-55,84
Bois	983,90	936,82	-4,79
Ferrailles	426,24	425,03	-0,28
Pneus	119,86	112,40	-6,22
Encombrants	2 163,40	2 053,35	-5,09
Déchets d'Éléments d'Ameublement	849,30	794,40	-6,46
Gravats	2 027,47	1 900,57	-6,26
Batteries	4,10	8,67	111,46
Huile de vidange	15,57	20,51	31,73
Huile de friture	1,62	1,49	-8,02
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	390,25	342,28	-12,29
Déchets Diffus Spécifiques	75,67	44,27	-41,50
Lampes et Néons	1,82	1,65	-9,34
Piles	3,50	2,87	-18,00
DASRI	0,45	0,26	-42,22
Articles Sport & Loisirs		0,62	
Articles bricolage Jardinage thermique		0,03	
TOTAL	9 709,77	8 965,71	-7,66

Les tonnages cumulés réceptionnés sur les trois déchetteries ont diminué de 7,66 % par rapport à 2021.

4.4 Déchets du quai de transfert

Le quai de transfert intercommunal de S^t Jean accueille le public professionnel du lundi au vendredi de 7h00 à 11h00 et le mercredi après-midi de 14h00 à 17h00.

Les dépôts y sont gratuits en dessous de 100 kg de déchets par semaine. Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Communautaire mais n'ont pas évolué depuis janvier 2018.

Nature des déchets professionnels réceptionnés au quai de transfert	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Evolution en %
Emballages, déchets divers	894,66	1095,32	22,43
Déchets verts broyés	1043,71	798,30	-23,51
Cartons	49,12	42,14	-14,21
Papiers	48,68	54,52	12,00
Palettes, bois broyés	735,42	592,08	-19,49
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	36,47	41,38	13,46
Ferrailles	60,22	53,40	-11,33
Lampes	0,17	0,31	82,35
Néons	0,64	0,11	-82,81
Piles	0,39	0,36	-7,69
TOTAL	2 869,48	2 677,92	-6,68

Le tonnage global apporté par les professionnels a diminué. À noter que depuis le 1^{er} juin 2021, le bois de la déchetterie des Piles est apporté sur le quai de transfert pour être broyé et évacué dans une filière de valorisation.

4.5 Cartons des professionnels

Nature des déchets	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Evolution (%)
Collecte des cartons	609,68	571,26	-6,30
Cartons issus du quai de transfert	49,12	42,14	-14,21
Cartons total	658,80	613,40	-6,89

Les tonnages de cartons collectés en 2022 enregistrent une baisse globale de 6.89 % par rapport à 2021.

4.6 Les performances de collecte

Les performances s'expriment en kg/hab. et sont comparées aux performances régionales et nationales.

Ratio collectés	Tonnages 2022	Taux de captage en kg/hab/an	Moyenne nationale ADEME (en milieu urbain)	Moyenne nationale (tous milieux confondus année 2021)	Données Région SUD (année 2021)
Ordures Ménagères Résiduelles	12 550,07	248,60	248,00	246,00	363,00
Verre	1 443,26	28,59	28,00	34,00	26,00
Emballages et papier	2 212,88	43,83	47,00	53,00	40,00
Déchetterie (hors gravats)	7 065,17	152,40	130,00	186,00	180,00

La présence de nombreux déchets dans les ordures ménagères qui sont potentiellement valorisables, provoquent des ratios de collecte en ordures ménagères qui sont légèrement supérieurs aux moyennes nationales (milieu urbain et tous milieux confondus) .

Pour les matériaux recyclables, malgré des résultats corrects par rapport aux données de la Région Sud, ces résultats peuvent encore être améliorés au regard de la moyenne nationale. Pour les tonnages récupérés en déchetterie, ils sont supérieurs à la moyenne nationale par contre ils restent moins performants que les performances enregistrées en région SUD et nationale (tous milieux confondus).

CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets: organisation

5.1 Localisation des principales unités de traitement

Les principales unités de traitements sont:

5.1.1 Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux ISDND du Beynon:

Ce site est situé sur la commune de Ventavon, à mi-chemin entre Gap et Sisteron. Il est placé sur le lieu dit du « Beynon » à proximité de la Sablière du Beynon.

La surface totale (lagune et traitement compris) est de 11 hectares dont 9 hectares pour le dépôt des déchets. La capacité maximale annuelle d'enfouissement des déchets, pour 2022 est fixée à 72 000 tonnes. En 2026 cette capacité maximale ne sera que de 55 000 T/an.

La société ALPES ASSAINISSEMENT est autorisée à exploiter l'I.S.D.N.D. du Beynon par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002. 3 bioréacteurs ont été installés sur le site afin de valoriser les biogaz captés sur les casiers. L'électricité produite correspond à la consommation de 1 600 foyers. Par un nouvel arrêté préfectoral en date du 22 janvier 2021, l'exploitation du site est prévue jusqu'en 2026. La capacité annuelle en provenance du bassin Alpin a été définie à 72 000 tonnes pour l'année 2022.



5.1.2 Le Centre de tri de Manosque:

Ce centre de tri a été modernisé fin 2017/ début 2018 afin de permettre l'Extension des Consignes de Tri des emballages ménagers sur le département des Hautes-Alpes. C'est un bâtiment de 1 915 m² avec une extension de 883 m² sur une surface totale de 17 000 m². Il est conçu pour recevoir 15 000 tonnes par an de déchets valorisables. L'installation est équipée d'une chaîne de tri automatisée et d'un matériel de tri optique capables de traiter les papiers, les cartons, l'acier, les films plastiques et les emballages ménagers. Comme le centre de tri de Manosque n'a pas été conçu pour trier le mixte plastique, un sur-tri est nécessaire dans la valorisation du plastique et justifie l'évacuation de ce flux vers un centre de tri adapté.



Le centre de tri est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.). Il répond aux exigences de l'arrêté préfectoral n°97-2326 du 21 octobre 1997 puis n°2013-1282 du 17 juin 2013. Un arrêté préfectoral complémentaire n°2017-340-009 a été pris le 6 décembre 2017. 8 agents se répartissent les 6 postes de travail (responsable chaîne de tri, agents de tri, conducteurs d'engins, conducteurs de presse, agents de propreté).

5.1.3 Le Centre de co-compostage de la station d'épuration intercommunale de Gap:

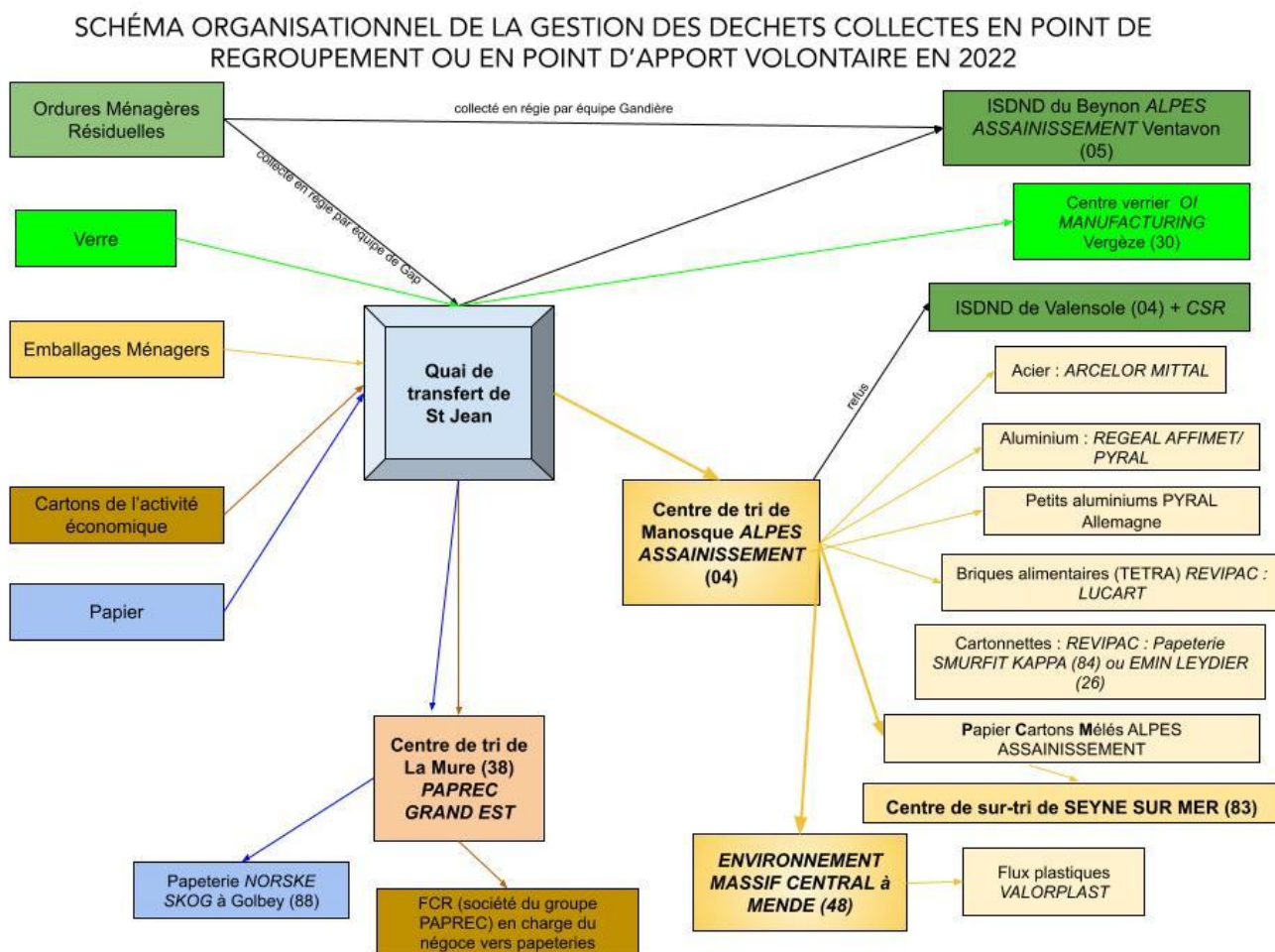
La station d'épuration intercommunale de GAP est dotée d'une unité de compostage des boues d'épuration. Les déchets verts ligneux broyés sont mélangés aux boues afin de réaliser du compost. Ces déchets verts sont issus notamment de la collecte sélective effectuée sur le site des différentes déchetteries et du quai de transfert de St Jean.

La décomposition de ces déchets est réalisée dans des bennes avec insufflation d'air pendant une période de 7 semaines. Puis le compost est stocké sous un hangar pour maturation. Ce compost est ensuite utilisé suivant un plan d'épandage agricole.

5.2 Nature des traitement

Installation	Types de déchets	Exploitant	Nature du traitement / valorisation
ISDND du Beynon	Ordures ménagères, encombrants	Alpes Assainissement	Enfouissement
Centre de tri de Manosque	Emballages ménagers	Alpes Assainissement	Tri et expédition vers recyclage
Centre de tri du Beynon	Cartons de déchetterie des piles, déchets agro fournitures	Alpes Assainissement	Tri et expédition vers recyclage
Centre de tri de La Mure	Papier, Cartons, bois...	Gros Environnement - Paprec Grand Est	Tri et expédition vers recyclage
Station d'Épuration de GAP	Déchets verts et déchets verts ligneux broyés	Communauté d'Agglomération	Compostage
Méthanisation	Gazons	GAEC Les Balcons du gapençais	Compost/ électricité
Plateforme compostage La Mure	Déchets verts	Gros Environnement - Paprec Grand Est	Compostage
Plateforme gravats - La Saulce	Gravats déchetteries de Patac et Flodanche	Carrière Ballastière des Alpes	Concassage - Recyclage
Plateforme gravats - Le Beynon	Gravats déchetterie des Piles	SAB	Concassage - Recyclage
Dépôt de récupération et de tri - Site du Petit Lara	Ferrailles et métaux, Batteries de la déchetterie des Piles	Eymery Récupération	Tri et expédition
Centre Verrier de Vergèze	Verre	OI MANUFACTURING	Recyclage
Centre de traitement à Rognac	Déchets Dangereux	SPUR ENVIRONNEMENT	Incinération avec récupération d'énergie

5.3 Exutoire des déchets de la collecte sélective



5.4 Exutoire des déchets de la déchetterie

Pour les déchetteries en gestion exploitation par la société PROPOLYS (Patac et Flodanche):

Produits réceptionnés	Destination pour le traitement
Papiers	Recyclage à la Papeterie NORSKE SKOG à Golbey (88) via le Centre de tri PAPREC GRAND EST Ets Gros Environnement à La Mure (38)
Cartons	Recyclage à la Papeterie en contrat avec REVIPAC SMURFIT KAPPA ou SAICA via le centre de tri de PAPREC GRAND EST Ets GROS ENVIRONNEMENT à La Mure (38)
Déchets verts	Plate-forme de compostage de PAPREC GRAND EST à La Mure (38)
Déchets verts broyés	Station d'épuration de GAP (05) pour la fabrication de compost
Déchets verts gazon	Unité de méthanisation du GAEC des balcons du Gapençais (05)
Bois	PAPREC GRAND EST Ets GROS ENVIRONNEMENT expédie en chaufferies le bois non traité et le traité négociant FCR bois

Ferrailles	SARL KINTZ Frères de VEYNES (05) en vue de la valorisation sur le site SUD FER situé à Marignane (13)
Pneus	Collecte et recyclage par TFM PNEU 04 via ALIAPUR
Encombrants	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) d'ALPES ASSAINISSEMENT situé au Beynon (05)
Gravats	Carrières et Ballastières des Alpes (CBA) La Saulce (05)
Batteries	SARL KINTZ Frères de Veynes (05) en vue de leur traitement sur le site RECYCLEX situé à Villefranche sur Saone (69)
Huile de vidange	SERAHU de Cagnes sur Mer (06) en vue de leur régénération en Espagne
Huile de friture	OLEOVIA, valorisation par production de biocarburant
Textiles	Association Les Fils d'Ariane, Gap (05)
Mobilier Usagé	Association La Petite Ourse, Gap (05)
Piles	COREPILE transport par EPUR ENVIRONNEMENT (13)
Lampes usagées / Néons	filières ECOSYSTEM envoyée à LUMIVER (59), ARTEMISE (10)...
DEEE: Ecrans et écrans plats	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à SIBUET ENVIRONNEMENT (38)
DEEE: Gros Electroménager Froid	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à PURFER (13) ou Terecoval (73)
DEEE : Gros Electroménager hors Froid	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à EPUR MEDITERRANEE (13)
DEEE: Petits Appareils en Mélange	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à TRIADE ELECTRONIQUE (13)
Déchets d'Equipement et d'Ameublement + jeux/jouets + Articles bricolage et Jardinage (outillage et équipements)	filière ECOMAISON collectée par ALPES ASSAINISSEMENT
Déchets Diffus Spécifiques DDS pris en charge par ECODDS	Collecté par ALPES ENVIRONNEMENT Peyruis (04) ou transport BREMOND puis incinération avec récupération d'énergie sur le centre de SPUR ENVIRONNEMENT à Rognac (13)
Déchets Diffus Spécifiques DDS hors champ d'application de reprise d'ECODDS	Collecté par ALPES ENVIRONNEMENT Peyruis (04) puis incinération avec récupération d'énergie sur le centre de SPUR ENVIRONNEMENT à Rognac (13)
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	Prise en charge par DASTRI, collecte par PACADEM incinération à Vedène (84) par NOVERGIE
Articles de Sports et de Loisirs	Prise en charge par ECOLOGIC, collecte par VAR MATERIAUX (04)
Articles de Bricolages et de jardinage catégorie 4-thermique	Prise en charge par ECOLOGIC, collecte par VAR MATERIAUX (04)

Pour la déchetterie des Piles:

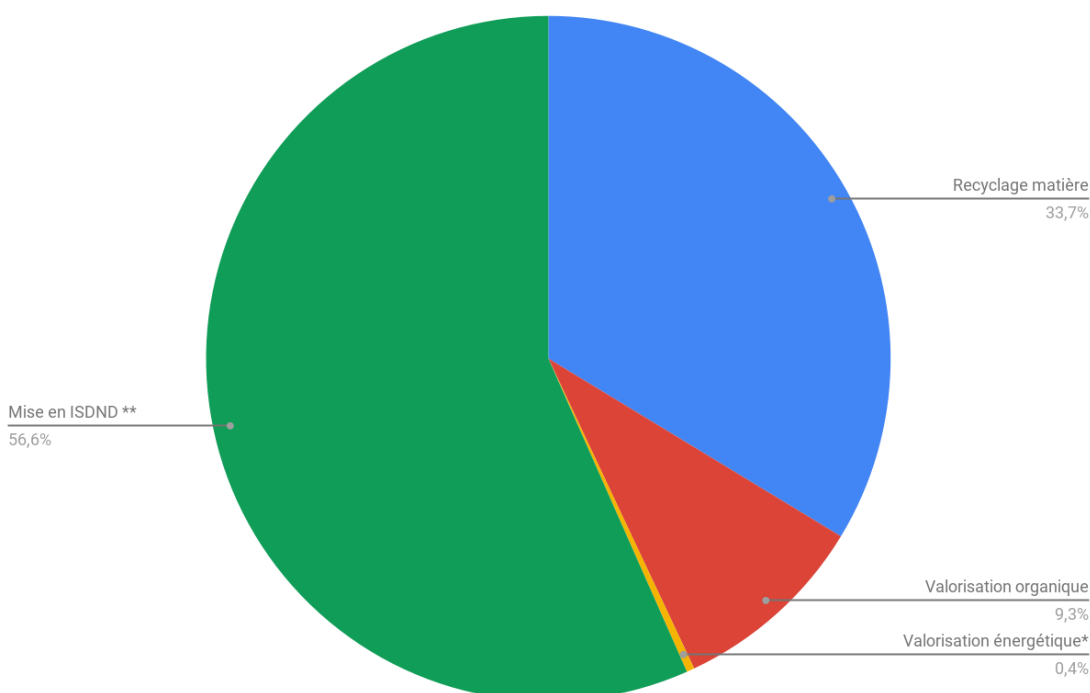
Produits réceptionnés	Destination pour le traitement
Papiers	Collectés dans le cadre du marché "collecte des PAV papiers" par PAPREC GRAND EST Ets GROS ENVIRONNEMENT
Cartons	Transit par le centre de tri du Beynon géré par ALPES ASSAINISSEMENT (VEOLIA) puis recyclage aux papeteries du groupe SAICA
Déchets verts	Transit via le quai de transfert pour être broyés puis évacués à la Station d'épuration de Gap (05) pour la fabrication de compost
Déchets verts broyés	Station d'épuration de Gap (05) pour la fabrication de compost
Bois	Transite via le quai de transfert pour être broyé puis filières de valorisation de PAPREC GRAND EST
Ferrailles	Collecté par EYMERY à La Rochette (05) puis transféré au broyeur 55% à PURFER Marignane (13) , 30% GUY DAUPHIN ENV à Salaise sur Sanne (38) et 15% à la fonderie d'Ascométal (13)
Pneus	Collecte et recyclage par TFM PNEU à Valbonne (06) via ALIAPUR
Encombrants	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) d'ALPES ASSAINISSEMENT situé au Beynon (05)
Gravats	Tri Concassage et valorisation par la SAB du Beynon
Bidons souillés	SPUR environnement à Rognac
Batteries	Collectées par EYMERY à La Rochette (05) transférées à GDE à Laverune (34) puis destination RECOBAT ALBATE (Espagne)
Huile de vidange	FAURE COLLECTE D'HUILES Irigny (69) en vue de leur régénération
Textiles	Association Les Fils d'Ariane, Gap (05)
Piles	COREPILE transport par EPUR ENVIRONNEMENT (13)
Lampes usagées et Néons	filières ECOSYSTEM envoyées à LUMIVER (59), ARTEMISE (10)...
Déchets d'Equipe-ment et d'Ameublement + jeux/jouets + Articles bricolage et Jardinage (outillage et équipements)	filière ECOMAISON collectée par ALPES ASSAINISSEMENT
DEEE: Ecrans et écrans plats	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à SIBUET ENVIRONNEMENT (38)
DEEE: Gros Electroménager Froid	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à PURFER (13) ou TERECHOVAL (73)
DEEE : Gros Electroménager hors Froid	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à EPUR MEDITERRANEE (13)
DEEE: Petits Appareils en Mélange	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à TRIADE ELECTRONIQUE (13)
Article Sport et Loisirs	Prise en charge par ECOLOGIC, collecte par VAR MATERIAUX (04)
Articles Bricolage et Jardinage Thermique	Prise en charge par ECOLOGIC, collecte par VAR MATERIAUX (04)

CHAPITRE 6 > Le traitement des déchets: bilan

Le tableau ci-dessous présente les tonnages traités par les différents types de traitement. Le traitement par enfouissement est encore majoritaire avec 55,6% des déchets traités.

	Recyclage matière	Valorisation organique	Valorisation énergétique*	Mise en ISDND **	TOTAL
Tonnage	10 231,13	3 091,70	180,35	16 896,18	30 399,36
%	33,6	10,2	0,6	55,6	100,0

Valorisation globale des déchets en 2022



CHAPITRE 7 > Impact environnemental et sanitaire

Dans les conditions actuelles, il n'est pas possible de quantifier l'impact environnemental global du service de gestion des déchets ménagers. Cependant lors de chaque consultation de type marchés publics, un critère environnemental est mis en place afin de sélectionner des offres concourant à un meilleur respect et prise en compte du caractère environnemental.

Un éco-bilan sur la base des tonnages d'emballages ménagers collectés en 2022 est présenté en dernière page de ce rapport annuel.

Des études sont réalisées par le Bureau d'études Assistance PRO-G pour la réhabilitation de la décharge de Tresbaudon sur la commune de Tallard en bordure de la Durance.

CHAPITRE 8 > L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 Présentation de l'emploi

Au total, le service chargé de la gestion des déchets au sein de la Communauté d'Agglomération est composé de 33 agents agissant pour la compétence collecte et traitement des déchets. D'autres personnes mutualisées au sein des services de la ville de GAP interviennent également (Direction Générale, Finances, Ressources Humaines, Atelier mécanique...).

Au vu du nombre de marchés et de prestataires privés, l'emploi généré est difficilement quantifiable car il varie en fonction de la nature des missions, des périodes saisonnières, de l'activité économique...

8.2 Indicateur sur les accidents de travail

La collecte des déchets est un secteur accidentogène, le bilan suivant présente les chiffres pour les agents de collecte de la collectivité :

- Le **taux de fréquence** est le rapport entre le nombre total d'**accidents** (sur le lieu du **travail**) ayant entraîné la mort ou une incapacité totale d'un jour au moins (hors jour de l'**accident**) et le nombre d'heures d'exposition au risque, multiplié par 1 000 000 (afin d'obtenir des chiffres exploitables).
- Le **taux de gravité avec arrêt** réel est le rapport entre le nombre de jours calendaires réellement perdus suite à des **accidents du travail** (sur le lieu du **travail**) et le nombre d'heures d'exposition au risque, multiplié par 1 000. ... Par **taux** prévu d'incapacité permanente, on applique un forfait de 75 jours.

2021 :

- Taux de gravité des accidents avec arrêt : 0,26
- Taux de Fréquence des accidents : 37,04

Pas de transmission des données pour 2022.

CHAPITRE 9 > La concertation et la gouvernance

9.1 Descriptions des moyens d'information et de communication

Afin d'être au plus proche de la population, l'information pour les modifications d'emplacement de points de collecte est diffusée de façon écrite dans les boîtes aux lettres des habitations concernées. Pour des informations plus générales, l'affichage, le site internet de la collectivité et le réseau social Facebook "GAP notre Ville" sont utilisés. L'information est souvent relayée par les communes membres.

9.2 Suivi des réclamations et évolutions

Le service est joignable par téléphone, mail, courrier postal ou accueil physique. Les réclamations sont notées dans un tableau de suivi afin de suivre l'évolution de leur traitement. Concernant l'application "GAP en poche" où les usagers de la commune de Gap peuvent signaler les problèmes liés au déchets, 141 demandes sont parvenues dont 54,6% concernent des dépôts sauvages.

PARTIE 2: LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

CHAPITRE 10 > Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

La collectivité bénéficie de collecte gratuite ou d'aides financières grâce aux éco-organismes.

Nom de l'éco-organisme	Logo	Type de déchets concernés par la filière REP	Durée agrément	Date de délibération
ALIAPUR		Pneus	Charte	26-09-2014
ADIVALOR		Déchets Agrofournitures	2022	30-06-2022
COLLECTORS		Cartouches d'encre	X	26-09-2014
COREPILE		Piles et accumulateurs usagés	2015-2021	22-06-2017
DASTRI		Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	2017-2022	22-06-2017
CITEO		Emballages ménagers (bouteilles plastiques, cartonnages, alu, acier, verre)	2018-2022	14 - 12 -2017
		Imprimés papiers et papier destinés à être imprimés, ménagers et assimilés	2018-2022	14 - 12 -2017
CYCLEVIA		Huiles minérales et synthétiques	2022-2027	08-12-2022
ECODDS		Déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement	2019-2024	17-06-2019
		Article de Bricolage et de Jardinage catégorie 1- articles du peintre	2022-2027	04-10-2022
ECOLOGIC		Article de Sports et de Loisirs	2022-2027	04-10-2022
		Article de Bricolage et de Jardinage catégorie Thermique	2022-2027	04-10-2022
ECO-MAISON		Déchet d'Equipement et d'Ameublement	2019-2023	19-09-2019
		Jeux -Jouets	2022-2027	04-10-2022
		Article de Bricolage et de Jardinage catégorie 3 et 4 - matériel de bricolage et jardinage à main , produits et matériels destinés à l'entretien et aménagement du jardin	2022-2027	04-10-2022
ECOSYSTEM		Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques	2021-2027	08-12-2022
		Lampes, néons	2021-2027	08-12-2022
OLEOVIA		Huiles alimentaires	X	17-06-2016

10.2 Le montant annuel des principales prestations confiées et rémunérées à des entreprises

Les principales prestations confiées à la prestation privée en fonctionnement et en investissement sont indiquées dans le tableau suivant:

Nom de l'entreprise	Nature de la Prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel 2021 des prestations en € TTC	Montant annuel 2022 des prestations en € TTC	Evolution n-1
ALPES ASSAINISSEMENT	Transport et traitement des ordures ménagères (avec TGAP)	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 24 mois à partir de la notification 20/11/2018 puis reconduction tacite de 24 mois	30/11/ 2022	1 564 632,82	1 937 823,75	23,85%
PAPREC GRAND EST	Collecte des PAV pour le verre	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 24 mois à partir de la notification 20/11/2018 puis reconduction tacite de 24 mois	30/11/ 2022	73 375,06	76 664,27	4,48%
PAPREC GRAND EST	Collecte des PAV pour le papier, transport vers un centre de tri et valorisation	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 24 mois à partir de la notification 20/11/2018 puis reconduction tacite de 24 mois	30/11/ 2022	83 781,02	82 256,77	-1,82%
ALPES ASSAINISSEMENT	Transport et tri des emballages ménagers avec PSE collecte des PAV pour les emballages ménagers	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 24 mois à partir de la notification 20/11/2018 puis reconduction tacite de 24 mois	30/11/ 2022	468 474,07	351 410,68	-24,99%
PAPREC GRAND EST	Transport et valorisation des cartons d'origine industrielle	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 24 mois à partir de la notification 20/11/2018 puis reconduction tacite de 24 mois	30/11/ 2022	30 507,44	30 979,27	1,55%
PAPREC GRAND EST	Broyage, évacuation et valorisation des déchets verts ligneux et du bois	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 24 mois à partir de la notification 20/11/2018 puis reconduction tacite de 24 mois	30/11/ 2022	90 720,16	79 425,54	-12,45%

ALPES ASSAINISSEMENT	Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles	Marché de 3 ans renouvelable par reconduction expresse 3 fois 12 mois	31/12/2020 puis avenant jusqu'au 30/05/2021	90 253,42	Prestation en régie	
ALPES ASSAINISSEMENT	Traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot n°3 cartons	MAPA prenant fin au 31/12/2023	31/12/2020	3 212,48	5 742,09	78,74%
ALPES ASSAINISSEMENT	Traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot n°5 encombrants	PN prenant fin au 31/12/2023	31/12/2023	79 189,66	163 983,82	107,08%
SAB	Traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot n° gravats	MAPA du 1/06/2021 jusqu'au 31/12/2022 puis renouvelable 1 an	31/12/2023	3 173,22	5 282,82	66,48%
EYMERY RECUPERATION	Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot n°5 ferrailles et métaux divers	MAPA du 1/06/2021 jusqu'au 31/12/2022 puis renouvelable 1 an	31/12/2023	-3 077,46	-4 491,37	45,94%
EYMERY RECUPERATION	Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot n°6 batteries	MAPA du 1/06/2021 jusqu'au 31/12/2022 puis renouvelable 1 an	31/12/2023	-233,10	-510,47	118,99%
SPUR ENVIRONNEMENT	Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot n°8 Bidons souillés	MAPA du 1/06/2021 jusqu'au 31/12/2022 puis renouvelable 1 an	31/12/2023	4 752,52	8 473,70	78,30%
FAURE COLLECTE D'HUILES	Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot n°9 huiles de vidange	MAPA du 1/06/2021 jusqu'au 31/12/2022 puis renouvelable 1 an	31/12/2023	556,03	collecte gratuite via éco-organisme	
PAPREC GRAND EST	Prestation de transport exceptionnelle des déchets de la déchetterie des Piles	MAPA notifié le 7 septembre 2021 de 24 mois	31/12/2023	0,00	2 447,60	
PROPOLYS	Gestion et exploitation déchetterie de la Flodanche	Appel d'Offres ouvert ordinaire de 24 mois renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour 24 mois	30/06/2025	371 222,12	475 643,74	28,13%
PROPOLYS	Gestion et exploitation déchetterie de PATAC	Appel d'Offres ouvert ordinaire de 18 mois renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour 24 mois	23/12/2025	360 579,27	460 028,53	27,58%
CHABLAIS SERVICE PROPRETE	Lavage et désinfection des dispositifs de collecte enterrés et semi enterrés	Marché à bons de commandes de 12 mois renouvelable 3 fois pour des durées de 12 mois	29/06/2025	24 139,50	13 982,10	-42,08%
ADAPEI 05 - ESAT DE ROSANS	Nettoyage des Equipements de protection Individuelle des agents de la Direction Propreté Urbaine	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 12 mois reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois	31/12/2021	3 444,97		
BLANCHISSE RIE DES ALPES	Nettoyage des Equipements de protection Individuelle des	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 12 mois	31/12/2025		1 462,92	

	agents de la Direction Propreté Urbaine	reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois				
ALP LEV	Fourniture et livraison d'un caisson maritime	MAPA	27/6/2022	3 096,00		
QUADRIA	Fourniture et livraison de composteurs	Accord cadre mono attributaire avec minimum et maximum de commandes d'une durée de 4 ans	28/10/2023	4 988,52	7 305,70	46,45%
ASTECH	Acquisition de matériel de collecte pour les déchets ménagers lot: conteneurs semi enterrés	Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, avec minimum et maximum, 12 mois reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois	8/1/2022	180 372,84	56 842,40	-68,49%
SULO	Acquisition de matériel de collecte pour les déchets ménagers- lot: conteneurs enterrés		8/1/2022	864,66		
ASTECH	Acquisition de matériel de collecte pour les déchets ménagers lot: conteneurs semi enterrés	Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, avec minimum et maximum, 12 mois reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois	31/1/2026		145 087,17	
SULO	Acquisition de matériel de collecte pour les déchets ménagers- lot: conteneurs enterrés		31/1/2026		0,00	
EYNAUD TP	Travaux de terrassement et VRD pour la mise en place de conteneurs à déchets enterrés ou semi enterrés	Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, avec minimum et maximum, durée de 48 mois	14/1/2022	89 475,17		
EYNAUD TP	Travaux de terrassement et VRD pour la mise en place de conteneurs à déchets enterrés ou semi enterrés	Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, avec minimum et maximum, durée de 48 mois	14/1/2026		129 575,07	
EYNAUD TP	Réfection des zones de stationnement des semi-remorques à fond mouvant alternatifs sur le site du quai de transfert des ordures ménagères de Saint Jean à Gap	Marché conclu pour un délai d'exécution de 14 semaines			87 936,00	
CORA	Réparation et peinture de caissons métalliques	MAPA suite à infructueux sans publicité ni mise en concurrence	6 /12/2025		17 280,00	
CORA	Rénovation du toit de la trémie des ordures ménagères du quai de transfert de St Jean	MAPA	20/5/2023		18 816,00	
UGAP	Acquisition d'un camion benne PTAC 26 T avec grue auxiliaire	Centrale d'achat			347 434,75	
ITC et son groupement	Marché de Maîtrise d'oeuvre pour la construction du Pont de la déchetterie de PATAC				234 000,00	

GAUDY	Construction du Pont de la déchetterie de PATAC lot n°1 Terrassement	MAPA			25 300,00	
SOGEA PROVENCE ETS CHARLES QUEYRAS	Construction du Pont de la déchetterie de PATAC lot n°2 Ouvrage	MAPA			15 300,00	
GADY	Marché de dévoiement des réseaux pour la construction du pont de la déchetterie de PATAC	MAPA			105 606,46	
groupement SAS ABRACHY et ROUTIERE DU MIDI	Construction du Pont de la déchetterie de PATAC lot n°3 voirie	MAPA			0,00	
EODD	Etude préalable d'aide à la décision à engager par le groupement de commandes pour le projet de gestion publique du centre d'enfouissement du Beynon	MAPA avec délai global de 5 mois hors période de validation			83 220,00	
			TOTAL	3 527 500,39	4 964 309,31	40,73%

L'année 2022 s'est caractérisée notamment par :

- le renouvellement des marchés de “ Collecte, Transport, Tri et Valorisation des déchets ménagers”.
- le lancement d'un MAPA pour la rénovation des toits des trémies des ordures ménagères du quai de transfert de St Jean,
- le lancement d'un MAPA pour des travaux sur les zones de stationnement des semi-remorques à Fonds Mouvant Alternatif du quai de transfert.
- le lancement d'un MAPA pour l'étude préalable d'aide à la décision à engager par le groupement de commandes pour le projet de gestion publique du centre d'enfouissement du Beynon,
- le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du pont de la déchetterie de Patac.

CHAPITRE 11 > Budget, coût du service et financement

11.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Les principales dépenses d'investissement concernent la mise en place de conteneurs enterrés.

11.2 Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissement...) qui affectent le service, déduction faite des produits (vente de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Le coût aidé du service public s'exprime en euro par an et en euro par habitant.

11.3 Le financement du service public

11.3.1 La TEOM:

Le financement du service public est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. A la constitution de La Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance en 2017, la Communauté d'Agglomération Gap en + Grand a fusionné avec l'ex Communauté de Communes de Tallard Barillonnette qui appliquaient différents taux de TEOM sur son territoire. Depuis la création de la collectivité, une harmonisation du taux de la TEOM sur 5 ans est engagée afin de ramener ces taux vers le taux le plus bas. Le taux a donc été uniformisé pour 2021 à 8,65 % sur l'ensemble du territoire et n'a pas évolué en 2022.

Le montant total perçu est de 5 967 651,00 €, soit 118,21 € par habitant. Le montant global perçu a augmenté entre 2021 et 2022 de 4,72% correspondant à l'évolution des bases et non à une augmentation du taux.

11.3.2 La Redevance Camping:

Une redevance camping est instaurée depuis 2017 pour les campings du territoire de la Communauté d'Agglomération qui est calculée en fonction du nombre d'emplacements déclarés.

Le montant perçu en 2022 est de 7 311,70 € contre 7 349,10 € en 2021.

11.3.2 La Facturation des professionnels:

Pour la déchetterie des Piles, les professionnels sont autorisés à accéder et à déposer leurs déchets avec l'achat préalable d'une carte d'accès prépayée. A chaque passage sur la déchetterie des Piles, un décompte de 20 € sur la carte est effectué.

Au total, le recouvrement de ces passages s'est élevé pour 2022 à 7 980,00 € alors qu'il était de 8 360,00 € en 2021.

Pour le quai de transfert, la facturation s'effectue en fonction du poids et de la nature du déchet apporté. Un principe de gratuité est accordé pour les apports inférieurs à 100 kg/semaine.

Le montant des facturations établies pour les apports des professionnels sur le quai de St Jean s'élève à 171 545,90 € en 2022 contre 171 062,13 € en 2021.

Les tarifs sont votés en Conseil Communautaire mais n'ont pas évolué depuis janvier 2018.

Frais global de réception, transport et de traitement	Tarifs 2020 en € / T	Tarifs 2021 en € / T	Evolution en %
Emballages, déchets divers	192,80	192,80	0,00
Ordures ménagères	148,40	148,40	0,00
Déchets verts Broyés	61,50	61,50	0,00
Cartons	119,80	119,80	0,00
Papiers	79,90	79,90	0,00
Palettes	72,90	72,90	0,00
Verres	80,80	80,80	0,00
Ferrailles	12,10	12,10	0,00

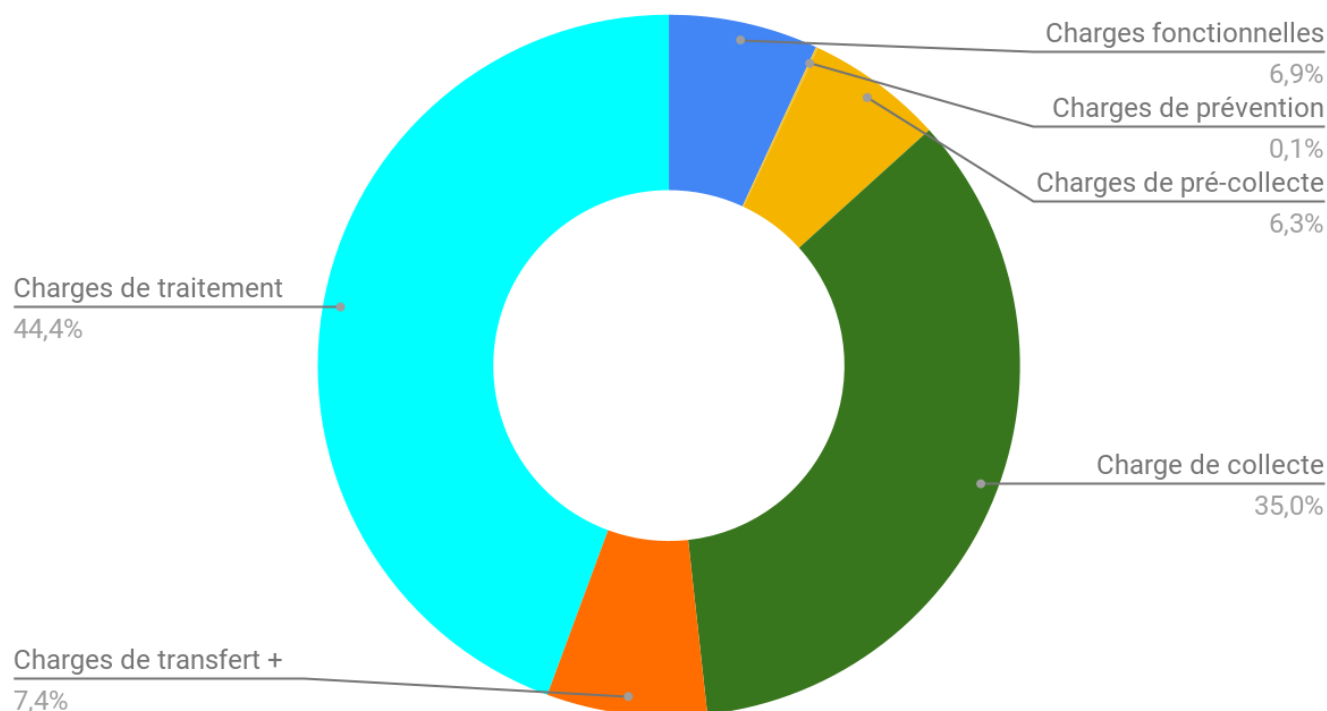
CHAPITRE 12 > Structure du coût

12.1 La nature des charges

Les données sont issues de la matrice des coûts agrégée en €. Le coût complet représente la totalité des charges hors TVA. Il permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité.

POSTES DE CHARGES	en € HT
Charges fonctionnelles	366 193,00
Charges de prévention	5 381,00
Charges de pré-collecte	335 423,00
Charge de collecte	1 860 036,00
Charges de transfert + transport	392 459,00
Charges de traitement	2 360 767,00
TOTAL DES CHARGES	5 320 259,00

Postes de charges



Les principaux postes de charges sont la collecte et le traitement qui représentent en cumulé 79.4 % du total des charges. La collecte ne représente en moyenne que 35 % des charges (inférieur à la moyenne nationale qui est de 40%).

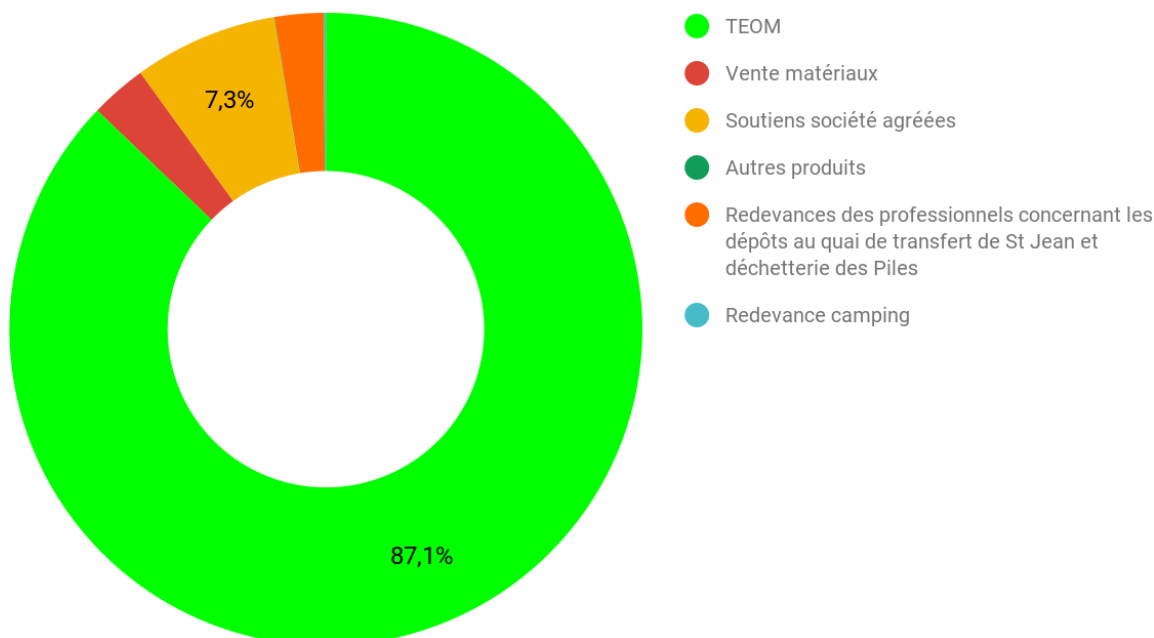
12.1 La nature des produits

	2021	2022
Montant des soutiens versés par les éco-organismes		
CITEO emballages	411 754,30	361 434,40
CITEO papier	82 906,16	78 011,41
OCAD3E	36 796,12	38 300,56
ECO MOBILIER-> ECOMAISON	24 929,70	21 441,40
ECOLOGIC		1 400,00
CYCLEVIA		450,00
ECO DDS	1 895,00	1 350,67
TOTAL	558 281,28	502 388,44
Montant des recettes issus de la valorisation		
Vente verre	23 762,78	32 296,86
Vente papier	9 824,66	10 220,44
Vente cartons professionnels 1.05A	16 557,97	24 536,00
Vente cartons déchetterie 1.05A	59 590,37	39 853,71

Vente Papier Cartons Mêlés à trier PCM	19 237,53	34 972,92
Vente briques alimentaires 5.03A	249,24	202,80
Vente plastiques	1 679,40	24 966,59
Vente aluminium	6 232,21	4 984,21
Vente Petits aluminium	606,00	0,00
Vente acier	19 477,29	20 563,52
Vente ferrailles déchetterie des Piles	3 077,46	4 257,22
Vente batteries déchetterie des Piles	233,1	483,86
TOTAL	160 528,01	197 338,13
Montant des recettes issus de la valorisation		
Vente composteurs	1 705,00	1 600,00
TOTAL	1 705,00	1 600,00
TOTAL RECETTES	720 514,29	701 326,57

Le prix de rachat des matériaux a dans son ensemble augmenté. Le montant annuel de ces recettes globales a augmenté de 22.93% par rapport à 2021. Dans le même temps, les soutiens financiers de CITEO pour le papier et les emballages diminuent d'environ 11%.

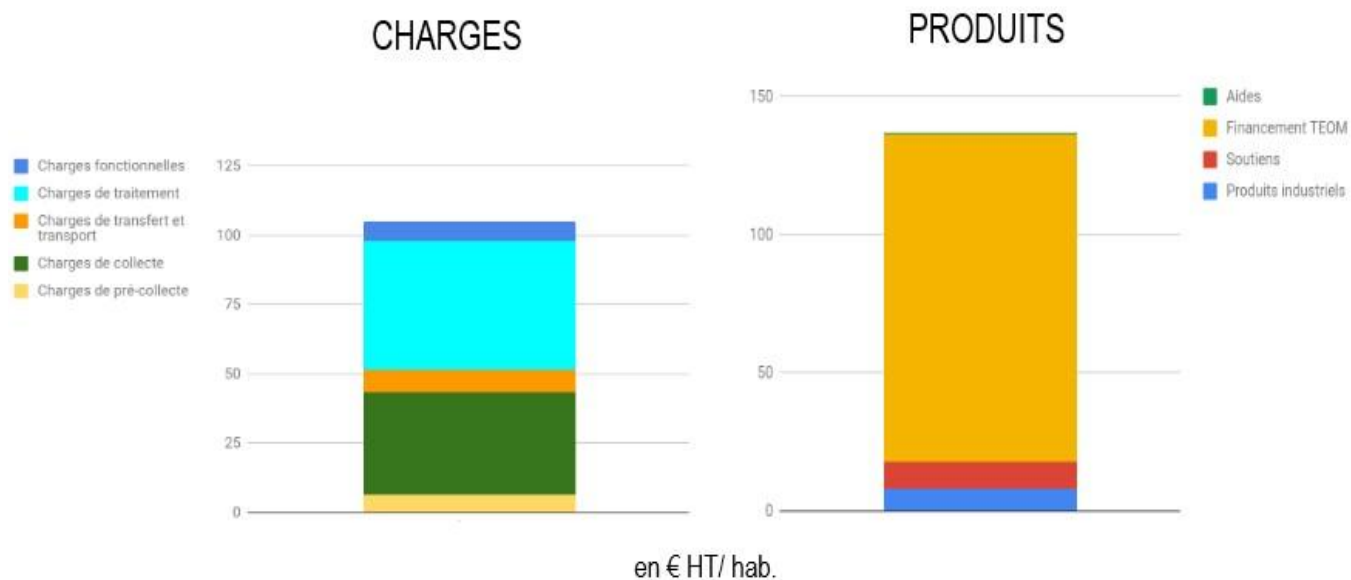
Postes de produits 2022



Le principal financement du service public est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (87,1%). Le geste de tri permet de percevoir des recettes (2,5%) sur les produits recyclés mais également des aides des éco-organismes (7,3%).

12.2 La répartition des charges, des produits et du financement

Le graphique ci-dessous présente la répartition entre les charges et les produits: en €HT/habitant.

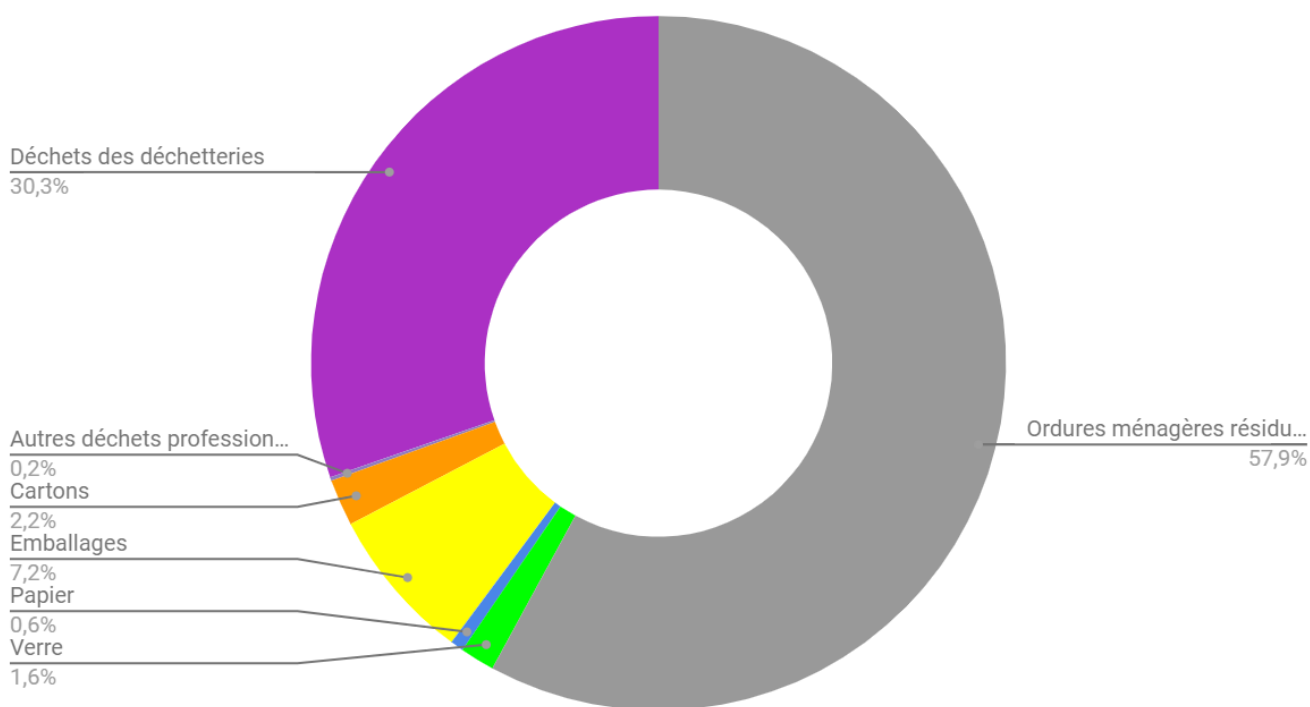


CHAPITRE 13 > Coût des différents flux de déchets

13.1 La part relative des flux dans le coût du service public

Année	Coût aidé en € HT							
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Autres déchets professionnels du quai de transfert	Déchets des déchetteries	TOTAL
2019	2 483 229,00	42 450,00	17 987,00	375 877,00	114 348,00	50 098,00	943 571,00	4 027 560,00
2020	2 419 065,00	59 486,00	24 283,00	268 307,00	95 770,00	-14 413,00	1 184 804,00	4 037 302,00
2021	2 579 121,00	71 833,00	27 439,00	319 145,00	97 100,00	7 155,00	1 350 364,00	4 452 157,00
2022	2 784 847,00	94 473,00	56 247,00	388 448,00	82 024,00	-40 233,00	1 388 727,00	4 754 533,00

Coûts aidés en € HT en 2022



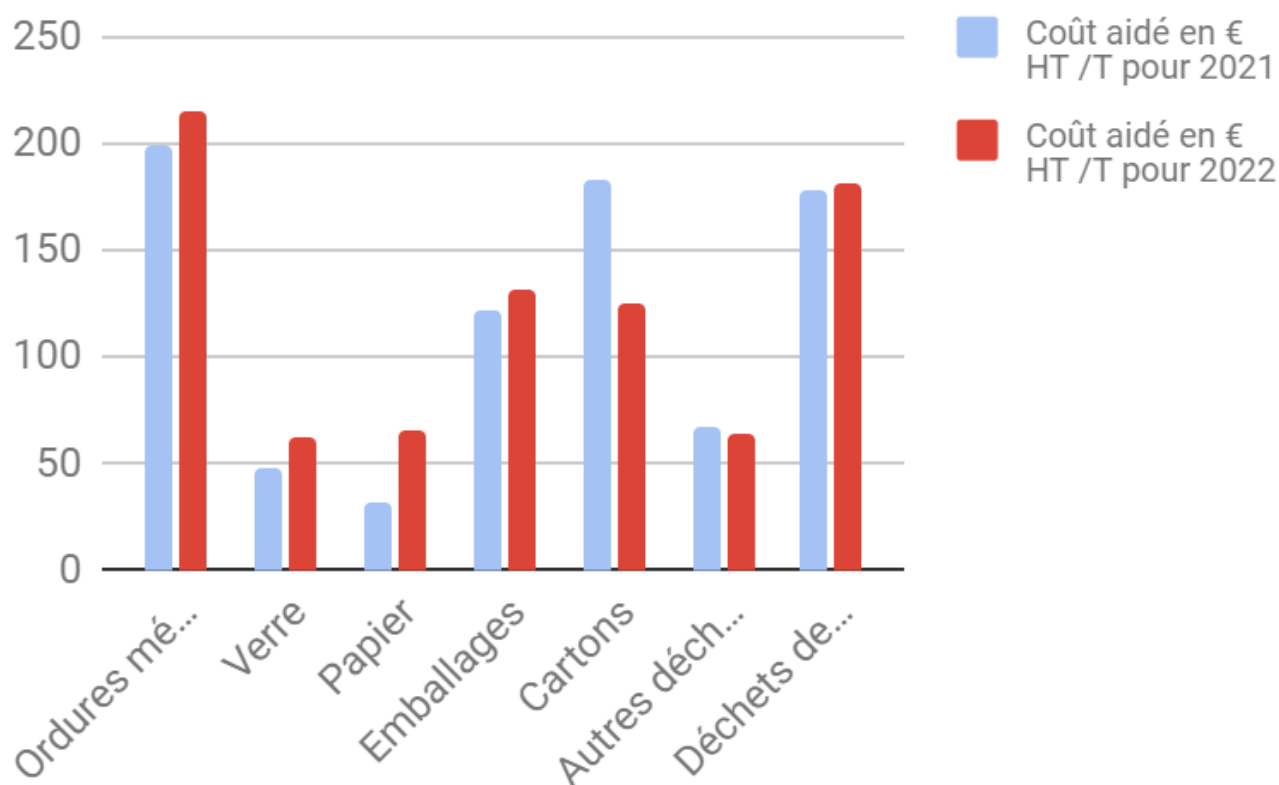
Les dépenses pour le flux ordures ménagères et pour les déchets des déchetteries représentent les parts les plus importantes (respectivement 57,9% et 30.3%) du budget annuel.

13.2 La couverture des charges par les produits par flux

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Autres déchets professionnels du quai de transfert	Déchets des déchetteries
Total charges 2021	2 587 700,00	109 421,00	114 967,00	779 481,00	112 373,00	281 044,00	984 780,00
Total produits 2021	8 579,00	37 588,00	87 528,00	460 336,00	15 273,00	195 504,00	125 569,00
% de couverture des charges par les produits	0,33	34,35	76,13	59,06	13,59	69,56	12,75
Total charges 2022	2 790 500,00	138 519,00	139 424,00	867 394,00	104 432,00	140 180,00	1 139 810,00
Total produits 2022	5 653,00	44 046,00	83 177,00	478 946,00	22 408,00	180 413,00	124 877,00
% de couverture des charges par les produits	0,20	31,80	59,66	55,22	21,46	128,70	10,96

13.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Autres déchets professionnels du quai de transfert	Déchets des déchetteries	GLOBAL
Coût aidé en € HT /T pour 2021	198,95	47,60	32,03	121,46	182,97	66,59	178,92	179,46
Coût aidé en € HT /T pour 2022	214,83	62,61	65,63	131,31	124,47	63,42	181,15	189,76



L'exploitation de la matrice des coûts permet de détailler et différencier les coûts des modes de collecte. Le point de regroupement correspond à la collecte en bacs roulants, l'apport volontaire correspond à la collecte en colonne aérienne ou conteneurs semi enterrés. Cette différenciation peut également se faire par rapport au type de prestation, les ordures ménagères résiduelles étant collectées en régie mais pour les emballages ménagers, les équipements de collecte en apport volontaire sur les communes sauf Gap, est réalisé par la société privée Alpes Assainissement.

Flux de déchets	Ordures ménagères résiduelles		Emballages ménagers		
Mode de collecte	regroupement	apport volontaire	regroupement	apport volontaire	
Type de prestation	régie	régie	régie	régie	privée
Coût de collecte en € HT/T	60,36	36,33	215,13	124,95	490,40

Ces données financières montrent l'intérêt financier de poursuivre le déploiement des dispositifs enterrés et semi-enterrés et la compétitivité de la collecte en régie par rapport à la prestation privée.

13.4 La répartition des charges par flux et par étape technique

Les coûts présentés ci-dessous permettent de rendre compte du niveau des charges lié au service de collecte, transport et traitement des déchets par flux.

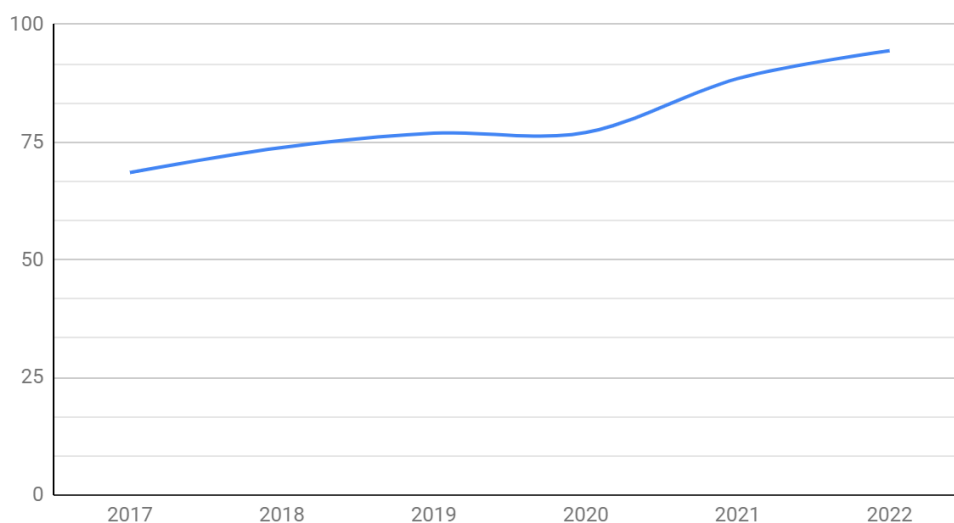
en € /T	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Déchets des déchetteries
Précollecte	10,00	34,00	60,00	9,00	0,00	0,00
Collecte	53,00	48,00	48,00	112,00	105,00	95,00
Transfert / Transport	10,00	3,00	18,00	15,00	22,00	52,00
Traitement des déchets	129,00	0,00	26,00	131,00	22,00	
TOTAL	202,00	85,00	152,00	267,00	149,00	147,00

CHAPITRE 14 > Evolution des coûts

14.1 L'évolution des coûts tous flux confondus

	€/ hab
Coût aidé 2017	68,53
Coût aidé 2018	73,86
Coût aidé 2019	76,91
Coût aidé 2020	77,04
Coût aidé 2021	88,51
Coût aidé 2022	94,44

Evolution du coût aidé en euros par habitant



La courbe indiquait jusqu'à 2020, une augmentation maîtrisée mais depuis l'augmentation est significative. Ces coûts concernent les dépenses générées hors tout dispositif d'aides financières. Les charges de traitement confiées à la prestation privée impactent les coûts globaux et sont à l'origine de cette évolution tendancielle.

PROJET COMMUN DE RÉALISATION D'UNE ÉTUDE POUR LA GESTION PUBLIQUE DU SITE D'ENFOUISSEMENT DU BEYNON À L'ÉCHELLE INTERDÉPARTEMENTALE

Préoccupés par l'augmentation excessive des coûts de gestion des déchets et plus spécifiquement du coût d'enfouissement des déchets sur le centre d'enfouissement du Beynon et soucieux d'une meilleure maîtrise des dépenses publiques, les élus de 12 entités publiques du département du 04 et du 05 ont adhéré à un groupement de commandes par la signature fin novembre 2021 d'une convention.

La Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance qui a été mandatée coordonnateur de ce groupement de commandes a validé le principe de signature de cette convention et de ce partenariat par délibération du 16 septembre 2021. L'objet de cette convention porte le projet commun de réaliser une étude visant à un éclairage technique, financier et juridique sur la pertinence et la faisabilité de l'exploitation publique de l'installation de Stockage des déchets Non-Dangereux du Beynon.

Le groupement de commandes est constitué de 12 entités de droit public qui sont les suivantes :

- La Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance,
- La Communauté de Communes du Briançonnais,
- La Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy,
- La Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar,
- La Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras,
- La Communauté de Communes du Pays des Ecrins,
- La Communauté de Communes de Serre Ponçon,
- La Communauté de Communes du Serre Ponçon-Val d'Avance,
- La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
- Provence Alpes Agglomération,
- Le SMITOMGA dans sa totalité

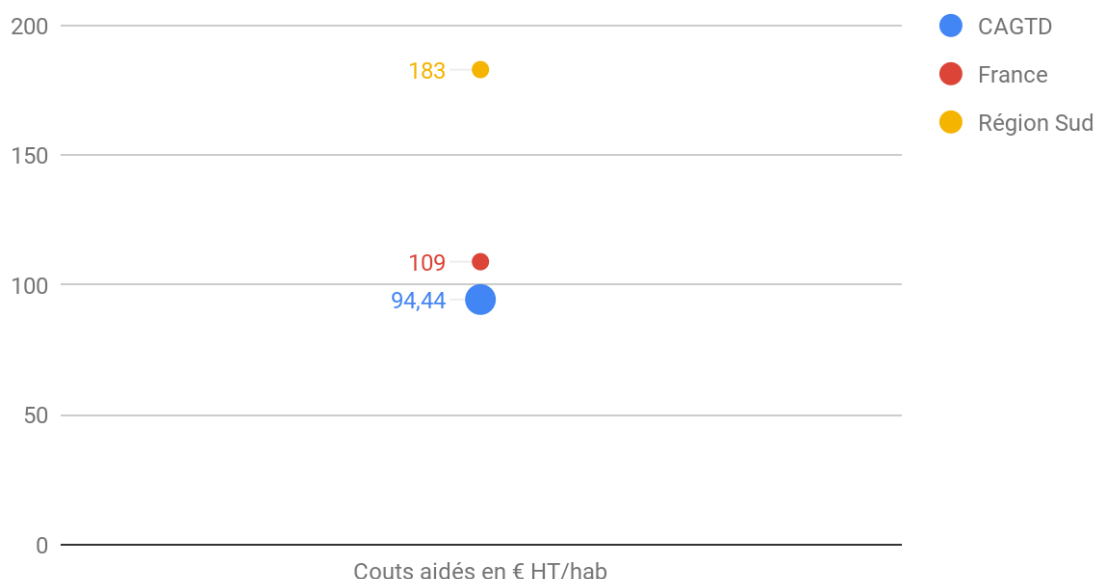
Et une partie du territoire du SYDEVOM 04.

Une consultation a été lancée le 3 décembre 2021. Le groupement EODD a été retenu et a effectué cette étude courant 2022. Cette dernière a démontré la faisabilité de prendre l'exploitation d'un nouveau casier sous la forme d'une régie publique, à partir de 2026 avec des coûts de traitements légèrement inférieurs aux prix actuels.

Cependant en début d'année 2023, une majorité des élus constituant le groupement de commandes a décidé de renoncer à se lancer dans cette opération.

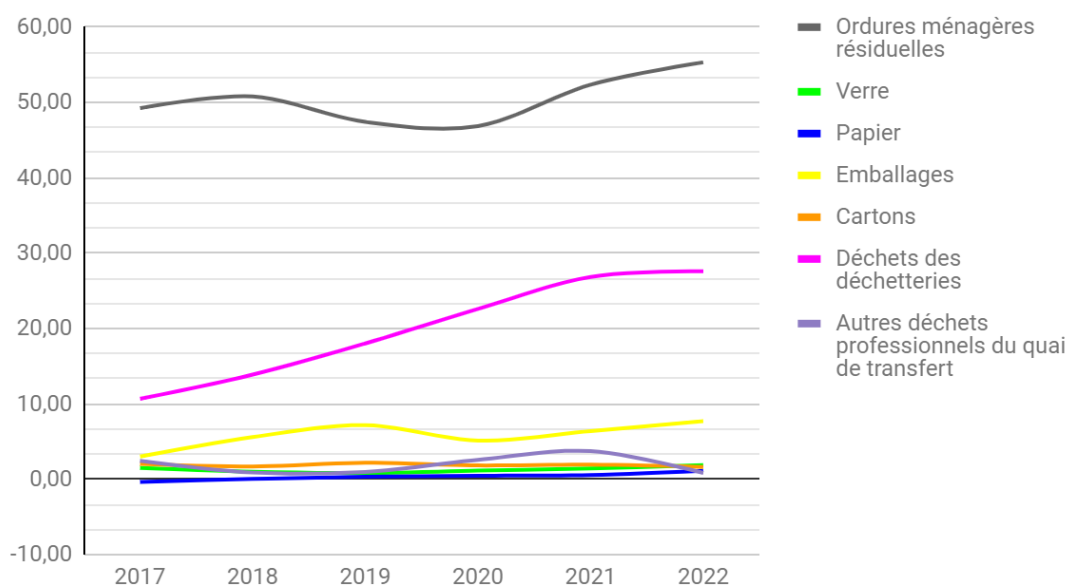
D'après les données recueillies par l'ADEME, le référentiel 2021, indique un coût aidé de 109 € HT/hab en moyenne nationale tous milieux confondus, sur la Région Sud ce coût s'élève pour 2020 à 183 € HT/T.

Comparaison des coûts aidés moyens en € HT/hab

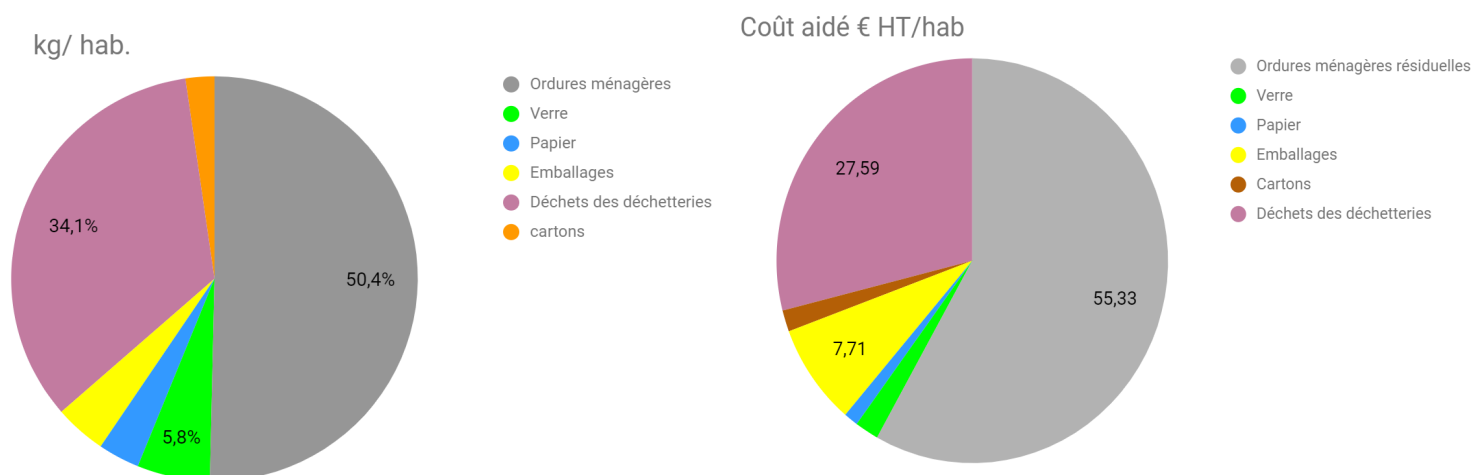


14.2 L'évolution des coûts par flux

Evolution du coût aidé en euros par habitant



Les graphiques ci après montrent la répartition du coût par type de flux:

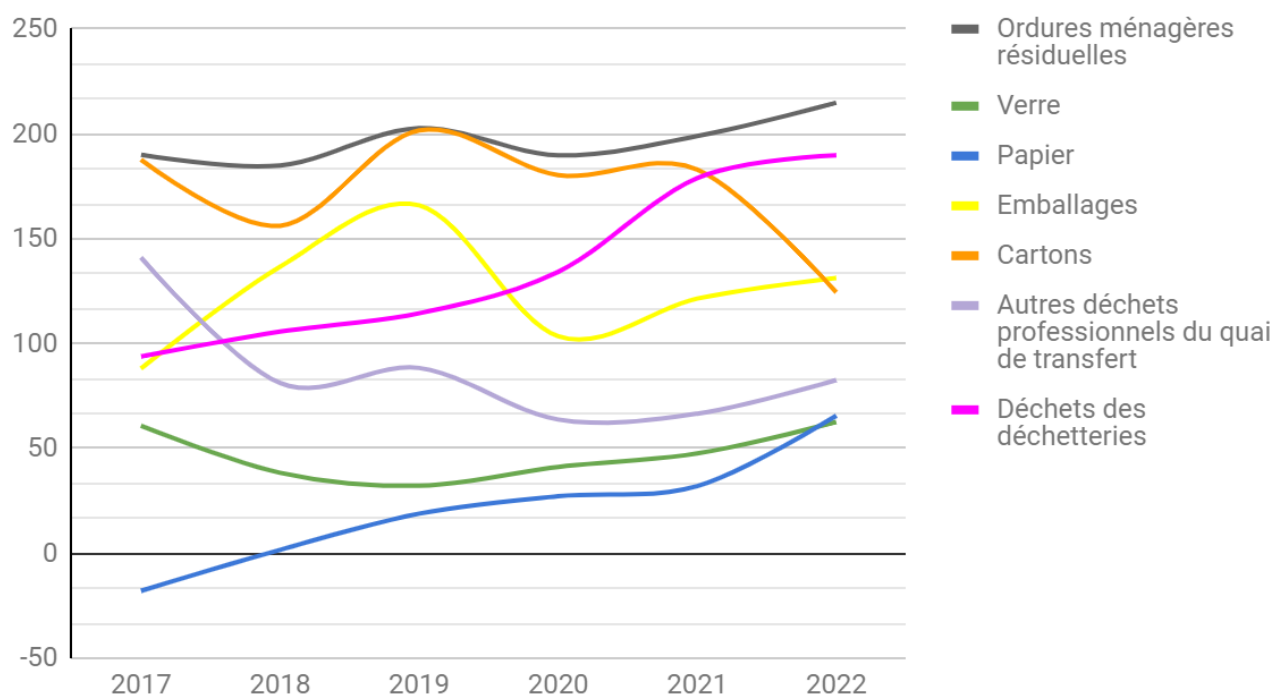


Les ordures ménagères résiduelles représentent 50,40 % des quantités collectées et correspondent à 55,33% du coût aidé. Inversement, les tonnes de déchets collectées en déchetterie et via le réseau de collecte sélective représentent un impact moindre sur le coût aidé.

14.3 L'évolution des coûts par flux ramenés à la tonne

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Autres déchets professionnels du quai de transfert	Déchets des déchetteries
Coût aidé en € HT /T en 2017	190,07	60,86	-17,90	88,10	187,73	141,08	93,85
Coût aidé en € HT /T en 2018	184,9	38,38	1,66	136,67	156,19	81,16	105,69
Coût aidé en € HT /T en 2019	202,73	32,18	18,91	165,92	201,67	88,37	114,43
Coût aidé en € HT /T en 2020	189,78	41,2	27,22	103,46	180,36	63,78	134,19
Coût aidé en € HT /T en 2021	198,95	47,6	32,03	121,46	182,97	66,59	178,92
Coût aidé en € HT /T en 2022	214,83	62,61	65,63	131,31	124,47	82,63	189,76

Evolution du coût aidé en euros par tonne



La tendance de l'évolution des coûts par flux de déchets est à la hausse sur tous les flux (sauf le carton) et plus particulièrement sur les ordures ménagères et les déchets des déchetteries.

GLOSSAIRE

Apport volontaire: Mode d'organisation de la collecte selon lequel l'utilisateur ne dispose pas d'un contenant qui lui soit affecté individuellement. La collectivité met à disposition des usagers un réseau de contenants, plus ou moins régulièrement réparti sur le territoire à desservir, afin d'être accessible à l'ensemble de la population.

Collecte: Opération d'élimination qui vise à enlever les déchets des ménages et assimilés. Elle peut être traditionnelle ou sélective. Elle peut être réalisée en porte à porte ou en apport volontaire.

Collecte de substitution: Sur un périmètre donné, mise en place d'une nouvelle collecte de déchets qui consiste à s'effectuer en remplacement d'une tournée de collecte existante dont la fréquence de ramassage est au minimum de 3 collectes/semaine. Cette disposition vise donc à maintenir une fréquence globale hebdomadaire de 3 tournées tout en assurant le fonctionnement de deux collectes de déchets de nature différente. La mise en place de ce dispositif permet une maîtrise des coûts de collecte par une optimisation du service de collecte.

Collecte sélective: Collecte séparative des flux de recyclables secs et de fermentescibles, préalablement triés par les producteurs, en vue de leur recyclage.

Compostage: Procédé biologique de traitement des déchets ménagers, voire d'autres déchets organiques, aboutissant à la production d'un amendement appelé compost, utilisable en agriculture.

Compostage domestique: Opération de compostage mis en place dans les jardins des particuliers, celui-ci s'opère dans un matériel nommé composteur. Le compost est réutilisé dans le jardin du particulier. Celui-ci diminue les tonnages présentés à la collecte des déchets ménagers.

Contrat pour l'Action et la Performance (C.A.P.): Contrat type, régissant les relations entre une collectivité engagée dans un programme de collecte sélective et Eco-Emballages. Le barème E finance le dispositif français de collecte sélective des emballages ménagers et respecte les engagements du Grenelle de l'Environnement.

Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (D.A.S.R.I.): Tout matériel piquant, coupant ou tranchant, destiné à l'abandon, qu'il ait été ou non en contact avec un produit biologique, (seringues, aiguilles lancettes, embouts de stylos injecteurs, scalpels). Sont aussi inclus, les cotons, compresses, gants à usage unique souillés.

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.): tout objet fonctionnant à piles ou à l'électricité. D.E.E.E. incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent le Gros Électroménager hors Froid, le Gros Électroménager Froid, les Petits Appareils en Mélange et les Écrans.

Déchets Diffus Spécifiques (D.D.S.): Déchets issus de produits chimiques, contenant et contenu conditionnés pour la vente au détail, pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. La limitation de leur impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autre nécessite un traitement spécifique. La dénomination D.D.S. rassemble ce qui était compris dans les Déchets ménagers Spéciaux (D.M.S.) et les Déchets Toxiques en Quantités Dispersées provenant des activités (D.T.Q.D.). Ce sont principalement des solvants, acides, produits chimiques de laboratoire, colles, vernis, produits phytosanitaires, hydrocarbures, extincteurs...

Déchets ménagers: Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes.

Déchets ménagers et assimilés (D.M.A): Ils comprennent les déchets non dangereux des ménages et les déchets d'origine commerciale ou artisanale et provenant d'autres services, qui ne sont ni dangereux, ni inertes et qui sont assimilables aux déchets ménagers. Ils ne comprennent pas les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marchés, etc.

Déchets d'emballages ménagers: Ce sont les déchets issus de la séparation opérée par les ménages entre les emballages et les produits de consommation.

Déchets ultimes: Déchet résultant ou non d'un traitement d'un déchet, qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques ou économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

Déchetterie: Aire aménagée, surveillée, connue du public, destinée à accueillir les déchets dont la nature et la quantité sont fixées par l'autorité qui la gère. Lieu spécialement adapté pour accueillir les déchets autres que les ordures ménagères. La déchetterie peut être conçue pour permettre aux ménages de se débarrasser par un apport volontaire de leurs déchets. La déchetterie n'est pas un lieu de traitement des déchets. C'est un centre de dépôt soumis au droit des installations classées.

Eco-organisme: Structure à but non lucratif à laquelle adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens. En vertu du principe de Responsabilité Élargie du Producteur (R.E.P.), ou du principe « pollueur-payeur », soit ils assurent, pour le compte de leurs adhérents, la collecte et le traitement des déchets, soit ils contribuent financièrement à ce service assuré par les collectivités. Agréés par les pouvoirs publics, ils ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets.

Economie circulaire: Elle vise à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du P.I.B. tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.

Élimination: Au sens de la loi n°75-633 modifiée, l'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie, ainsi qu'au dépôt et au rejet dans le milieu naturel de tout autre produit dans les conditions propres à éviter des nuisances environnementales ou sanitaires majeures.

Emballages Ménagers Recyclables (Emr): Ce sont les emballages dont le détenteur final, c'est-à-dire celui qui sépare l'emballage du produit qu'il accompagne ou qu'il permet de transporter jusqu'à son domicile, est un ménage.

Extension des Consignes de Tri (ECT): La Loi de Transition Énergétique sur la Croissance Verte oblige d'ici à 2022, à une Extension des Consignes de Tri, à l'échelle du territoire national. Les emballages plastiques (barquettes, films souples, pots de Yaourts...) vont pouvoir être recyclés dans le bac jaune.

Gisement: Le gisement est constitué par l'ensemble des déchets ménagers produits et collectés sur le territoire d'une collectivité. Il peut être considéré dans sa globalité ou dans ses différentes composantes. Cette dernière vision est principalement retenue en matière de collecte sélective ; le gisement est alors défini par les quantités de chacun des matériaux présents dans les déchets collectés.

Installations classées: Installations dont l'exploitation pouvant être source de dangers ou de pollutions est réglementée. Certaines sont soumises à Déclaration à la Préfecture, d'autres à Autorisation préfectorale. Les installations de traitement et de stockage sont soumises à autorisation préfectorale.

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.): centre de stockage des déchets ménagers et assimilés (résidus urbains).

Méthanisation: Procédé de traitement des ordures ménagères, des déchets verts, permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

Ordures Ménagères Résiduelles (Omr): Déchets de l'activité domestique quotidienne des ménages (déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments, du nettoyage normal des habitations et autres activités domestiques) qui peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle.

Précollecte: Ensemble des actions effectuées par les usagers permettant la présentation des déchets au service de collecte.

Prescriptions Techniques Minimales (P.T.M.): qualités et spécifications particulières auxquelles doivent répondre les matériaux triés et livrés aux recycleurs. Les P.T.M. sont définies dans le cadre du contrat signé avec les repreneurs.

Prévention: Ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative) soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

Recyclage: Mode de valorisation des déchets, notamment d'emballages, selon lequel les matériaux constitutifs sont extraits en vue de les utiliser comme matière première.

Réemploi: Opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une action de prévention.

Refus de tri: Lors des opérations de tri des matériaux recyclables, des déchets non conformes aux P.T.M. (Prescriptions Techniques Minimales) sont extraits pour représenter un résidu appelé refus de tri.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.): Montant qui figure sur l'avis d'imposition de la Taxe Foncière est établi sur la base de la valeur locative de l'habitation.

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.): Taxe instaurée par la loi de Finances de 1999, entrée en vigueur au 1er janvier 2000 et s'appuie sur le principe de "pollueur payeur"

Traitement: Processus permettant la réduction du potentiel polluant initial du déchet dans des conditions contrôlées ainsi que du volume de déchets à mettre en décharge ou à incinérer.

Valorisation des déchets : conjugaison de différentes actions permettant de diminuer les dépôts et rejets dans le milieu naturel; on distingue principalement la valorisation matière par recyclage ou compostage et la valorisation énergétique, c'est-à-dire l'incinération conforme aux normes avec récupération d'énergie.

En 2022, l'effort de tri des emballages ménagers et du verre, des habitants de la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE a permis les bénéfices environnementaux suivants :

Réalisé à partir du logiciel e-tonnes de CITEO

1 772 179
kg équivalent CO₂

= Un parcours en voiture de 15 929 826 kms soit environ 15 914 trajets Lille - Marseille



et

18 940 789
Méga Joules

= La consommation énergétique d'une TV LCD pendant 2 926 360 jours soit **7 984 ans**



CITEO

Communauté d'Agglomération
GAP • TALLARD • DURANCE

